



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 3 novembre 2022

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-deux, le 3 novembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 27/10/22

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphael BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY (arrivée à la délibération 10 2022 18) ; M. Bertil FORT ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; Mme Léa VASA (quitte la séance vers 20h50) ; Mme Dominique VERSINI.

Absents excusés : Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à Philomène JUILLET ; M. David DELPLANQUE a donné pouvoir à Mme Léa VASA ; M. Paul SIMONDON a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD ; M. Philippe GUTTERMANN a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN ; M. WATANABÉ-VERMOREL a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD, M. Ulf CLERWALL a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHERER et M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Éric ALGRAIN.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10 2022 16 - Désignation du secrétariat de séance.....	5
10 2022 17 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 27 septembre 2022 ⁵	
10 2022 18 - Adoption de l'État Spécial du 10 ^e arrondissement pour l'exercice 2023.....	6
2022 DCPA 21 - Présentation du bilan des délibération globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022 (communication sans vote).....	9
2022 DLH 284 - Contrats de cession à titre gratuit de matériaux de réemploi par la Ville de Paris à Travail et Vie (10 ^e), À travers fil (19 ^e), 13 Avenir (13 ^e) et Fan d'Erard ou au profit de celle-ci.....	9
2022 DDCT 52 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3 ^e enveloppe).....	11
2022 DDCT 91 - Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.....	12
2022 DDCT 103 - Actualisation de la Charte du Budget Participatif.....	13
2022 DSOL 106 - Schéma seniors parisiens 2022-2026.....	19
2022 DVD 92 - Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.....	22
2022 DVD 131 - Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.....	24
2022 DLH 318 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux (communication sans vote).....	26
2022 DSOL 101 - Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.....	29
2022 DAC 197 - Subvention (10 000 euros) et avenant avec l'association Fetart pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10 ^e / 18 ^e).....	31
2022 DSOL 90 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour 9 structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.....	35
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	37

2022 DAE 57 - Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables	37
2022 DPE 40 - Subvention (20 000 euros) et convention avec une association œuvrant pour la réduction des déchets et le développement des « Territoires Zéro Déchet » du 10^e	37
2022 DEVE 88 - Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable	37
2022 DSOL 128 - Subventions (200 000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique	37
2022 DASCO 72 - Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)	37
2022 DASCO 110 - Caisses des Écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles	37
2022 DDCT 96 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs	38
2022 DDCT 97 - Subventions à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires Miss° Promesse Républicaine	38
2022 DDCT 98 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires	38
2022 DFPE 148 - Subvention (163 650 euros) et convention à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges	38
2022 DFPE 171 - Convention de travaux et de financement entre la copropriété du 10, rue Bossuet, représentée par son syndic bénévole et la Crèche 8, rue Bossuet à Paris 10^e	38
2022 DSP 49 - Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)	38
2022 DAE 143 - Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public	38
2022 DJS 138 - Subventions d'équipement (32 500 euros) et conventions avec une association gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs et deux associations jeunesse	38
2022 DJS 30 - Subventions (108 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS	38
2022 DVD 72 - Aires de livraisons connectées à Paris (10^e). Autorisation de la Maire à signer le contrat de partenariat et à percevoir la subvention associée de l'EIT pour la réalisation d'une expérimentation	38

2022 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'ECUJE au 119 rue La Fayette dans le 10^e	39
2022 DLH 144 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n° 16	39
2022 DLH 194 - Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de logement social de Paris Habitat	39
2022 DLH 258 - Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine	39
2022 DLH 294 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 2^e concession avec la SOREQA et avenant n° 5	39
2022 DSOL 22 - Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant)	39
2022 DAC 161 - Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association La Caserne Éphémère (10^e)	39
2022 DSOL 113 - Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris	Rapporteuse : Sylvie SCHERER 39
Question orale à la Maire du 10^e arrondissement de Paris concernant le budget de la Ville de Paris consacré au projet de rénovation Gare du Nord 2024	40
Question orale à la Maire du 10^e arrondissement de Paris sur les mesures prises par la Caisse des Écoles et la Mairie suite à l'intoxication alimentaire qui a eu lieu le 8 septembre à l'école Louis Blanc	42
Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris	44
Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à un hommage pour le docteur Gérard LOPEZ	46
Vœu présenté par les élu.e.s PCF Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à la reconnaissance de la trêve hivernale dans les cités universitaires	48

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Léa VASA

La séance est ouverte à 18h33.

En l'absence de questions de pré conseil, **Mme CORDEBARD** propose aux élu.es d'entamer l'ordre du jour et annonce le retrait de la délibération 2022 DDCT 64 à la demande de l'Hôtel de Ville.

Madame la Maire tient aussi à rappeler les modalités de prise de parole : quatre minutes maximum pour la présentation d'une délibération et pour chaque intervention des élu.e.s qui se sont inscrits ; deux minutes pour la présentation d'un amendement ou d'un vœu rattaché et quatre minutes pour la réponse de l'exécutif ; une minute pour une explication de vote ; trois minutes pour la présentation d'un vœu, deux minutes par groupe pour une explication de vote sur le vœu et trois minutes pour la réponse de l'exécutif.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2022 16 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa Vasa comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

10 2022 17 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 27 septembre 2022

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2022.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

10 2022 18 - Adoption de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme Diaby a rejoint l'assemblée.

Mme CORDEBARD indique que le montant global de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2023 s'élève à 8 557 862 euros, ainsi répartis :

- 7 485 060 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 835 022 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 237 780 euros pour la dotation d'investissement.

L'État Spécial du 10^e arrondissement est en hausse de 384 000 euros, soit un peu moins de 5% par rapport au budget 2022. L'augmentation du montant alloué à l'État Spécial est essentiellement imputable à la création du kiosque citoyen, à la revalorisation de la délégation de service public des centres d'animation de l'arrondissement et à l'augmentation de l'enveloppe attribuée aux travaux urgents des équipements de proximité de la mairie.

La hausse de la dotation d'animation locale (DAL) s'explique par l'augmentation de l'enveloppe allouée aux travaux d'entretien dit « urgents » (c'est-à-dire les travaux non programmés dans les équipements de proximité gérés par la mairie). L'enveloppe destinée à l'animation locale et culturelle est identique à celle de 2022. En 2023, le montant de la DAL atteint ainsi 835 022 euros, soit une augmentation de 85 589 euros par rapport au budget primitif (BP) 2022. Mme CORDEBARD rappelle que la part animation locale et culturelle est calculée en tenant compte de plusieurs indicateurs sociologiques, tels que la population légale de l'arrondissement, le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et les effectifs scolaires pour le premier degré et les collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

Le montant de la part animation locale et culturelle est de fait en diminution, mais cette baisse est compensée par l'enveloppe de 24 810 euros de fonds des Maires (recettes des locations de salles et des quêtes de mariages). Il est proposé aux élu.e.s de ventiler cette enveloppe entre l'animation locale et culturelle à hauteur de 16 311 euros, et les travaux urgents à hauteur de 8 494 euros.

Mme CORDEBARD a également souhaité que le montant des travaux d'entretien soit revu à la hausse, soit 77 090 euros (+19,6%) de plus par rapport à 2022, afin de répondre à la demande légitime des gestionnaires des équipements, et notamment des écoles et des crèches. Quant aux crédits de fonctionnement des conseils de quartier, ils restent stables par rapport aux années précédentes, soit 3 306 euros pour chacun des six conseils avec un montant total de 19 836 euros.

La dotation de gestion locale (DGL) a été augmentée pour permettre la création du kiosque citoyen dans les locaux de l'ancienne caserne Château-Landon et pour garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements de proximité et la qualité du service public rendu aux usagers. Au titre du BP 2023, la DGL atteint 7 485 060 euros, soit une augmentation de 4% par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique par :

- 110 000 euros au titre de la création du kiosque citoyen ;
- 132 000 euros au titre de la revalorisation du montant contractuel de la délégation de service public des centres d'animations de l'arrondissement.

Au-delà de ces deux éléments, le budget des équipements de proximité reste pratiquement stable par rapport à 2022, avec une augmentation de seulement 0,4%.

Au vu du contexte inflationniste, une attention particulière sera accordée aux dépenses des fluides des équipements.

À ce propos, Mme CORDEBARD fait noter que le chauffage n'est pas encore allumé dans les bâtiments publics, y compris à la mairie. En ce qui concerne les fluides, le BP 2023 reprend les inscriptions du BP 2022 avant l'abondement de 1 330 000 euros obtenu au titre du budget supplémentaire. L'exécution atteint 1 100 000 euros, soit 75% du BP 2022 voté.

La revalorisation de la dotation d'investissement (DIV) permettra, quant à elle, de financer les travaux nécessaires à la simplification du parcours usagers et à l'amélioration des conditions de travail des agents de la mairie. En 2023, son montant s'élèvera à 237 780 euros, soit une augmentation de 30 000 euros (+14%) par rapport à 2022. Il s'agit de la première augmentation depuis 2004, qui servira intégralement à l'amélioration de l'entretien de la mairie.

Mme CORDEBARD termine sa présentation en rappelant que, comme chaque année, l'adoption de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2023 sera soumise au vote du Conseil de Paris du mois de décembre.

M. FORT observe que les éléments fournis en amont du Conseil permettent de se rendre compte que le budget et les recettes prévues pour 2023 correspondent à environ 8 500 000 euros, soit une hausse de près de 10% depuis 2020.

Cependant, l'élément qui a retenu son attention est le budget prévisionnel pour les fluides, et notamment pour l'électricité, le gaz et le chauffage urbain. En se penchant sur les chiffres, il est aisé de constater que, malgré le contexte inflationniste et la crise socio-économique, le budget prévisionnel pour 2023 est identique à celui de 2022 : 597 000 euros pour l'électricité, 196 000 euros pour le gaz et 590 000 euros pour le chauffage urbain. Bien que le gouvernement ait annoncé une série de mesures exceptionnelles pour aider les collectivités locales à lutter contre l'impact de la hausse des prix de l'énergie, le fait de considérer qu'il n'y aura pas d'évolution par rapport à 2022 ou que la hausse de 2023 correspondra à celle de 2022 relève d'un manque d'anticipation ou de sincérité.

D'après la présentation de Mme CORDEBARD, les habitants du 10^e arrondissement pourraient croire que le budget est stable et que les dépenses de l'exercice 2023 seront à peu près les mêmes que celles de l'exercice 2022. Or, si l'objectif visé est de réserver le même niveau d'investissement et le même niveau de dépenses, par exemple, pour l'animation locale et culturelle, ou bien la Ville de Paris sera obligée à s'endetter davantage ou bien des arbitrages seront nécessaires entre les investissements pour les infrastructures et ceux pour les équipements de proximité. M. FORT considère que le budget présenté n'est pas sincère et, pour cette raison, votera contre l'adoption de l'État Spécial.

Mme CORDEBARD souhaite donner à M. FORT deux informations susceptibles de l'éclairer sur la mécanique budgétaire qui, par ailleurs, se reproduit chaque année de manière identique. Les prévisions précises des dépenses sur l'ensemble des consommations des fluides arrivent en général dans le courant du premier semestre et permettent de projeter sur l'année les dépenses réelles. Traditionnellement les dépenses supplémentaires sont donc couvertes par le budget supplémentaire. Cette année, la Ville de Paris a pris un grand nombre de mesures pour faire en sorte, grâce à son plan de sobriété énergétique, de limiter les consommations de fluides. Ces éléments d'économie seront pris en compte dans les prévisions.

Quant à la question de savoir si le budget consacré au fonctionnement des équipements pourrait être grevé par ces dépenses supplémentaires, Mme CORDEBARD fait savoir à M. FORT qu'il n'en est rien et qu'il n'en a jamais rien été dans le passé, car la mécanique budgétaire permet justement, en cours d'année, d'ajuster les dépenses de fluides lors du budget supplémentaire. Les conditions météorologiques ont permis, cette année, de retarder significativement la date d'allumage du chauffage dans les équipements publics, ce qui portera certainement ses fruits. Il s'agit d'un sujet qui concernera l'ensemble des collectivités locales dans les mois à venir et qui impactera l'ensemble de l'économie française. La mairie du 10^e sera particulièrement attentive à l'évolution de ces mesures et en tiendra informé le Conseil d'arrondissement.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à la majorité.			

2022 DCPA 21 - Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022 (communication sans vote)

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que la délibération DCPA 21 est une communication annuelle sans vote qui concerne les grands projets d'investissement menés par la Ville de Paris et les grosses opérations portées par la DCPA (gros travaux de rénovation ou création de nouveaux équipements). Pour ce qui est du 10^e arrondissement, la communication porte sur le chantier de restauration des façades de la mairie, chantier qui a été lancé en 2016. Madame la Maire profite de l'occasion pour annoncer que les travaux de réhabilitation des deux façades restantes seront financés dans le cadre des investissements de la mandature. Ils débuteront en début 2023 pour une durée prévisionnelle de deux ans.

Mme CORDEBARD tient également à rappeler l'importance de ce chantier, qui permet de remettre en valeur, d'une part, la « maison commune » des habitant.e.s du 10^e arrondissement et, d'autre part, l'ensemble des métiers artisanaux qui sont mobilisés pour la réhabilitation des façades de la mairie, comme les tailleurs de pierre, les couvreurs ou les horlogers.

2022 DLH 284 - Contrats de cession à titre gratuit de matériaux de réemploi par la Ville de Paris à Travail et Vie (10^e), À travers fil (19^e), 13 Avenir (13^e) et Fan d'Erard ou au profit de celle-ci

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA informe que la délibération DLH 284 autorise la Ville de Paris à céder à titre gratuit des matériaux de réemploi à des associations, et notamment à une entreprise d'insertion du 10^e arrondissement qui s'appelle Travail et Vie. Chaque sortie de matériaux appartenant à la Ville vers une structure extérieure doit être officialisée et les délibérations du type de la DLH 284 sont extrêmement rares. Il s'agit d'un protocole nouveau qui porte à s'interroger sur l'ampleur qui doit

être donnée collectivement à ce genre de pratiques et sur la possibilité de réutiliser des matériaux de construction pour nourrir de nouveaux chantiers. Mme VASA s'adresse à Élie JOUSSELLIN pour tout ce qui concerne, par exemple, la rénovation d'immeubles, et à Pauline JOUBERT pour tout ce qui concerne la voirie. Il y a encore beaucoup de travail à faire et la délibération DLH 284 constitue une bonne occasion d'en parler.

Mme VASA souhaite également évoquer les délibérations DPE 40 et DAE 57 et annoncer qu'une subvention de 20 000 euros sera attribuée à la Maison du Canal pour ses actions dans le cadre de la deuxième année de « Quartiers Zéro Déchet » qui débutera prochainement. Une autre subvention de 50 000 euros en investissement et de 7 000 euros en fonctionnement sera allouée à l'entreprise Pandobac, qui s'installera prochainement dans la Résidence du Durable au sein de la mairie du 10^e arrondissement. Cette entreprise propose de lancer un projet expérimental sur une filière agro-alimentaire, afin de réduire les cartons et les cagettes en bois ou en polystyrène en les remplaçant par des contenants réutilisables.

M. RAIFAUD remercie Léa VASA d'avoir présenté la délibération DLH 284, qui revêt à ses yeux une importance capitale. Les Canaux animent la Maison des économies sociale et solidaire, vitrine de l'économie circulaire. Travail et Vie est une entreprise d'insertion du 10^e arrondissement, spécialisée en bâtiment, blanchisserie et espaces verts, qui a fait partie des bénéficiaires de ce dispositif. Comme sa collègue, M. RAIFAUD espère qu'il y aura à l'avenir de nombreux exemples de réutilisation de matériaux de construction pour faire en sorte de consommer moins et mieux.

Mme CORDEBARD rappelle que, lors du mandat précédent, Jean-Louis MISSIKA avait beaucoup travaillé pour mettre en place ce type de filières à Paris. Elles existent maintenant et peuvent se décliner sur le plan local. Il reste encore un grand nombre de possibilités à explorer et, surtout, un grand nombre d'activités à inventer dans ce domaine.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DDCT 52 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3^e enveloppe)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que les projets Politique de la Ville votés en 2021 représentent, à l'échelle parisienne, un montant de plus de 5 000 000 euros et sont destinés à soutenir 1 200 projets associatifs. La délibération DDCT 52 constitue le 3^e volet de financement des appels à projets présentés tout au long de l'année.

Le 10^e arrondissement est concerné par 11 projets, dont quatre méritent une attention particulière. C'est ainsi qu'il est proposé aux élu.e.s d'attribuer :

- une subvention de 7 000 euros à AIRE 10, pour financer la « Ludothèque de rue » (de la rue à l'espace parents, activités partagées parents-enfants) et le projet « Les petits poulbots » (mode d'accueil pour permettre à des femmes d'accéder à des ateliers linguistiques) ;
- une subvention de 3 000 euros à Colombbus, pour financer des permanences numériques dans la bibliothèque Françoise Sagan ;
- une subvention de 1 010 euros à l'association Dena'ba, pour financer un projet de « Prévention des rixes à Buisson Saint-Louis » ;
- une subvention de 1 000 euros à l'association MAGAB pour financer des « Balades intergénérationnelles » dans le quartier de la Grange-aux-Belles.

M. ALGRAIN informe ses collègues qu'il leur enverra le lendemain, par courrier électronique, un tableau complet et détaillé de tous les financements réalisés dans le cadre de la Politique de la Ville. Ils pourront ainsi connaître avec précision de quelle manière les financements de la politique de la ville et des autres directions (DASCO, la DEVE, la DPE, la DJS, etc) alimentent l'ensemble du tissu associatif. Ce tableau est simple à lire et fournit un vrai descriptif pour chaque association. M. ALGRAIN tient déjà à faire savoir que le montant du budget global de cette délibération s'élève à 470 000 euros pour des actions dans tout Paris.

M. JOUSSELLIN souhaite tout d'abord remercier M. ALGRAIN d'avoir préparé le tableau avec les détails des financements aux associations, tableau qu'il regardera avec plaisir et attention. Il tient également à reconnaître ses fausses inquiétudes à propos de la baisse des subventions Politique de la Ville observée en 2021. Force est de constater qu'il s'agissait d'une baisse conjoncturelle, due essentiellement à la crise sanitaire, car en 2022 les subventions sont revenues au montant voté avant la crise de 110 000 euros pour le 10^{ème} arrondissement sur les trois enveloppes. Il est maintenant nécessaire de veiller à ce que toutes les associations du 10^e arrondissement puissent bénéficier de ces subventions.

Mme CORDEBARD souligne l'importance d'accorder des subventions à l'ensemble des associations du 10^e arrondissement, qui contribuent toutes, chacune à sa manière, à animer la vie de leur quartier. Leur travail permet aux familles, aux enfants, aux jeunes et au moins jeunes de pratiquer des activités, de trouver des interlocuteurs et d'obtenir des réponses à leurs besoins. Pour toutes ces raisons, la Maire adresse ses remerciements à chacune de ces associations.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DDCT 91 - Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le financement du dispositif des adultes relais est voté en deux tranches, au mois de mars et au mois de novembre. Il s'agit d'un dispositif national, mis en place par l'État en 2000 pour assurer des missions de médiation sociale, éducative et culturelle. La Ville de Paris consacre chaque année une importante enveloppe au cofinancement d'une partie des postes d'adultes relais. En 2021, ce sont 81 associations qui ont été soutenues pour 140 emplois d'adultes relais et un montant total de 640 762 euros. En mars dernier, une 1^{ère} tranche de subventions d'un montant de 444 829 euros a été votée pour cofinancer 94 postes d'adultes relais dans les quartiers populaires. Aujourd'hui, une 2^e tranche de subventions d'un montant de 195 441 euros est soumise au vote pour soutenir 44 associations, soit 51 emplois d'adultes relais.

Le 10^e arrondissement est concerné pour 15 postes d'adultes relais, dont 11 en cofinancement avec la Ville de Paris. La délibération DDCT 91 porte, quant à elle, sur 5 postes d'adultes relais et propose d'attribuer :

- une subvention de 7 441 euros à l'association CRL 10 (2 postes) ;
- une subvention de 8 617 euros à l'association culturelle des originaires de Turquie -ACORT (2 postes) ;
- une subvention de 3 917 euros à La Maison du Canal (1 poste).

Une première tranche de subventions avait été votée au mois de mars et portait sur AIRES 10 (2 postes), l'association Assistance Scolaire, Linguistique et Culturelle - ASLC (1 poste), Français Langue d'Accueil - FLA (1 poste), La Maison du Canal (1 poste), l'association Optima pour le Conseil citoyen (1 poste).

Le même nombre d'adultes relais a été financé en 2021 et en 2022. Un poste d'adulte relais a cessé d'être financé au sein de l'association Robert Desnos - qui rencontre actuellement de grosses difficultés à poursuivre son activité -, ce qui a permis de financer un poste d'adulte relais supplémentaire au sein de la Maison du Canal.

Mme PATRICE souhaite profiter de l'occasion pour saluer l'activité culturelle de ces associations dont la Ville de Paris finance les emplois d'adultes relais. À travers ses quatre centres Paris Anim', le CRL 10 propose un accès à la culture avec des pratiques pluridisciplinaires nombreuses, des actions notables et de grands événements comme le festival des « Voix sur Berges ». Quant à l'ACORT, en plus de ses opérations pour créer du lien social et favoriser la mixité, il organise de nombreux événements culturels comme « La Petite Istanbul en fête » et le festival du Cinéma de Turquie. Mme PATRICE salue également la belle exposition de Selçuk Demirel « Entre Ciel et Terre », qui a été proposée par l'ACORT et est actuellement accueillie dans le hall de la mairie. Pour ce qui est enfin de la riche activité culturelle de La Maison du Canal, Mme PATRICE souhaite attirer tout particulièrement l'attention sur la Librairie Solidaire, lieu d'échange, de lecture et de vente de livres d'occasion qui, depuis son ouverture en 2011, facilite l'accès à la culture et représente un espace de rencontre très précieux dans le 10^e arrondissement.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DDCT 103 - Actualisation de la Charte du Budget Participatif

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER rappelle que l'édition 2022 de la Charte du Budget Participatif s'est achevée le 11 octobre dans les salons de l'Hôtel de Ville avec la proclamation des résultats. Elle a connu un

véritable succès en enregistrant plus de 33% de participation supplémentaire à l'échelle parisienne et de plus de 62% à l'échelle du 10^e arrondissement. M. BONNIER souhaite remercier les services, les vacataires, les élu.e.s et les 6 473 citoyen.ne.s qui se sont mobilisés dans le 10^e pour contribuer à ce succès démocratique qui témoigne d'une forte envie de participer à la vie de la cité.

Dans le 10^e arrondissement, les habitant.e.s ont choisi quatre projets, dont trois localisés dans les quartiers populaires :

- un projet qui concerne la solidarité avec les personnes sans-abri et la lutte contre la précarité menstruelle, pour un montant de 310 000 euros ;
- un projet qui concerne les écoles et les collèges dans le but d'aménager des cours oasis et de les végétaliser, pour un montant de 2 000 000 euros ;
- un projet qui concerne l'écologie et la préservation de la biodiversité, pour un montant de 1 070 000 euros ;
- un projet qui concerne l'économie circulaire avec l'implantation d'un éco-lieu, pour un montant de 700 000 euros.

Ce sont donc plus de quatre millions d'euros qui seront investis dans le 10^e arrondissement grâce au budget participatif de cette année pour soutenir des projets proposés et décidés par les habitant.e.s.

En ce qui concerne l'objet de la délibération DDCT 103, M. BONNIER rappelle que la révision de la Charte du BP avait été annoncée dès son adoption deux ans plus tôt, afin d'actualiser et d'améliorer le dispositif en tenant compte des retours d'expérience. L'esprit de la nouvelle charte reste le même, avec notamment le maintien du vote par jugement majoritaire, qui est très apprécié par les habitant.e.s car il permet des avis plus qualitatifs et nuancés sur les projets soumis au vote. Parmi les évolutions du dispositif, il faut noter tout d'abord que le BP sera désormais intégré à la nouvelle plateforme numérique « Décider pour Paris », lancée le 11 octobre pour donner plus de visibilité aux différentes démarches de participation citoyenne. La deuxième modification concerne le calendrier de dépôt des projets, qui pourront dorénavant être proposés tout au long de l'année sur la plateforme. Le calendrier de l'étude de la faisabilité sera, quant à lui, maintenu, et les projets déposés après l'échéance d'une édition seront automatiquement reversés à l'édition suivante. La troisième modification porte sur les modes de financement. Actuellement, il existe un nombre maximal de projets lauréats par arrondissement. Il a été décidé de revenir au système antérieur, avec une enveloppe par arrondissement calculée en fonction de la population, et une majoration pour les arrondissements qui ont des quartiers prioritaires Politique de la Ville. Un dernier critère de recevabilité portera sur la non-contradiction des projets déposés avec les objectifs sociaux et climatiques portés par la Ville de Paris, et notamment avec son Plan Climat.

M. BONNIER termine sa présentation en indiquant que la nouvelle charte conforte le BP dans ses fondamentaux, tout en le rendant plus lisible et plus accessible aux citoyen.ne.s. En 2023, la

municipalité poursuivra l'accompagnement des porteurs des projets et, surtout, veillera à les associer à la mise en œuvre des projets lauréats des éditions 2021 et 2022.

M. JOUSSELLIN souhaite féliciter Raphaël BONNIER et toutes les personnes du pôle de démocratie locale du 10^e arrondissement pour l'exercice 2022 du BP. La forte participation des habitants constitue la preuve de leur engagement sans faille.

La refonte de la Charte du BP présente des éléments positifs, comme le fait de pouvoir déposer des projets tout au long de l'année, et les élu.es. communistes voteront en sa faveur. Ceux-ci ont cependant une petite inquiétude et une question à poser sur le nouveau mode de financement calculé sur la base démographique de l'arrondissement. Ce type de calcul, en effet, ne favorise pas toujours le 10^e qui, selon les cas, est considéré comme le plus petit des grands arrondissements ou le plus grand des petits arrondissements parisiens. Et cela malgré la présence sur son territoire de deux gares et de trois hôpitaux.

Cette crainte pourrait être amoindrie par le fait qu'un budget supplémentaire est prévu pour les arrondissements qui comptent des quartiers prioritaires sur leur territoire. Toutefois, les élu.e.s communistes redoutent la réforme prévue par le gouvernement et sa volonté de casser la Politique de la Ville. M. JOUSSELLIN ne doute pas que la majorité municipale sera déterminée à se battre pour sauver ses quartiers prioritaires, mais il craint que le 10^e puisse rencontrer des difficultés à financer son budget participatif au cas où la réforme du gouvernement irait jusqu'au bout. Il aimerait savoir si l'exécutif dispose d'éléments susceptibles de les rassurer sur la future réforme. Depuis plusieurs années, le budget participatif a voté des projets importants et structurants pour l'arrondissement. Il est important d'être sûrs que les habitant.e.s pourront continuer de porter des projets de grande ampleur après la réforme prévue par le gouvernement.

M. RAIFAUD remercie à son tour Raphaël BONNIER et toutes les personnes impliquées dans le dispositif du budget participatif, qui a permis de mettre en œuvre dans le 10^e des projets importants tels que la chapelle associative du square Alban Satragne ou le jardin partagé de la rue Louis Blanc.

Les modifications de la charte vont dans le bon sens. Le fait de pouvoir déposer des projets tout au long de l'année représente une évolution positive, qui permettra d'orienter un certain nombre de propositions et d'examiner les projets au fur et à mesure, en allégeant ainsi la charge des services qui ne seront plus obligés d'étudier tous les projets en même temps. M. RAIFAUD émet une seule réserve : il faudra bien accompagner le dépôt des projets pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes puisse participer, tout particulièrement dans les quartiers populaires. Il faudra également réaliser une instruction assez rapide pour que les projets qui sont manifestement

hors champ puissent être orientés, dès que possible, sur les autres dispositifs de participation citoyenne.

Le retour des enveloppes budgétaires par arrondissement constitue aussi une excellente nouvelle. Le fait de disposer d'un nombre limité de projets a en effet amené la municipalité à faire des regroupements et, dans les dernières éditions du BP, à effectuer des choix d'orientation de politique publique. Le retour à un système d'enveloppes permettra peut-être de disposer de projets plus nombreux - dans une limite qui doit cependant rester raisonnable par rapport à la lisibilité du bulletin de vote - et également plus proches de l'expérience des votants. La dernière évolution importante concerne les commissions publiques pour le suivi des projets. Si l'on vote des projets et que l'on débloque du budget pour les mettre en œuvre, il est impératif de rendre compte de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait, afin de crédibiliser l'ensemble du dispositif.

M. RAIFAUD observe qu'il est possible de penser au BP comme à une enveloppe, mais qu'il est aussi possible de réfléchir à un dispositif plus participatif pour l'ensemble du budget parisien et d'amener les citoyen.ne.s à prendre part à la définition de ses orientations globales. Il faudrait travailler dans cette direction et imaginer un budget qui soit 100% participatif, dont les orientations soient discutées et les priorités connues. Comme les élu.e.s écologistes l'ont toujours soutenu, il faudrait un plan d'investissement de la mandature à l'échelle parisienne.

M. FORT apprécie la démarche du budget participatif, puisqu'il s'agit d'un mécanisme qui permet d'associer les citoyen.ne.s aux décisions budgétaires. Il tient par ailleurs à faire noter que ce mécanisme n'est pas nouveau, mais qu'il est né une trentaine d'années plus tôt au Brésil avant de s'étendre rapidement en Amérique latine, en Asie, en Afrique et, finalement, en France. Si la démarche n'est pas nouvelle, elle n'est pas moins utile, juste et en phase avec l'attente des Parisien.ne.s, comme en témoigne leur participation importante à l'édition 2022.

Toutefois, selon M. FORT, l'exécutif municipal a transformé une bonne idée en une réalisation un peu bancale qui manque de clarté. Pour illustrer ses propos, il donne trois exemples. Premièrement, le mode de vote par jugement majoritaire lui paraît trop complexe, avec des résultats qui risquent d'être peu lisibles. La charte est par ailleurs obligée de préciser qu'« un projet ne pourra pas être déclaré lauréat s'il engrangeait plus d'avis défavorables qu'un tiers des autres projets soumis au vote », ce qui ne constitue pas non plus une explication très claire. Un mécanisme de vote qui n'est pas d'accès facile n'inspire pas forcément confiance dans ses résultats.

Le deuxième exemple concerne le dépouillement des votes, dont la procédure était claire et transparente avant l'actualisation de la charte. Le dépouillement avait lieu dans les mairies d'arrondissement, au plus près des habitant.e.s, et les résultats étaient proclamés dans les 24/48 heures. Désormais, le dépouillement des votes sera effectué de façon centralisée, à l'Hôtel de Ville,

et pourra prendre plusieurs jours. M. FORT n'est pas convaincu que les citoyen.ne.s apprécient cette procédure.

Le troisième exemple touche aux projets. À quel moment le budget participatif doit-il permettre aux habitant.e.s de financer des projets que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement devraient financer directement ? Dans le BP 2022, par exemple, le projet lauréat du 10^e arrondissement porte sur les cours oasis. Or, le projet des cours oasis faisait partie du programme de mandature de 2021. Si l'exécutif municipal commence à faire passer des éléments de son programme au sein du budget participatif, il finira par demander de s'en servir pour, par exemple, équiper la police municipale ou réparer le toit d'une école. Le budget participatif a pour objectif de mettre en avant des projets voulus et votés par les habitant.e.s, et ne doit pas être détourné pour financer des éléments du programme de mandature. Pour ces trois raisons, M. FORT a décidé de s'abstenir.

M. BONNIER remercie Élie JOUSSELLIN et Sylvain RAIFAUD pour leurs retours positifs sur l'édition 2022 de la Charte du Budget Participatif. Relativement à la question soulevée par Élie JOUSSELLIN sur la réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la réponse n'appartient pas à M. BONNIER qui peut seulement lui confirmer que l'ensemble des élu.e.s du 10^e se battent pour que leur arrondissement continue d'être pris en compte, car ses enjeux socio-démographiques le nécessitent.

M. BONNIER convient avec M. FORT que le budget participatif est né au Brésil, mais il précise que le dispositif parisien créé en 2014 a été le premier en France et demeure, par son ampleur, l'un des plus importants au monde. En ce qui concerne le jugement majoritaire, que M. FORT trouve trop complexe pour les habitant.e.s, il est, au contraire, bien compris et très apprécié par ces derniers. Il ne faut pas penser que les citoyen.ne.s ne soient pas capables de se saisir d'un mode de scrutin différent du traditionnel. Le bulletin de vote est facile à comprendre et, en démocratie, il ne faut jamais sous-estimer l'intelligence des électeurs. En fait, le jugement majoritaire est particulièrement apprécié par les habitant.e.s parce qu'il leur permet de donner un avis sur l'ensemble des projets en évaluant toutes les options et en leur attribuant une mention sur une échelle de valeurs. Dans le cas de projets très clivants, qui sont à la fois très soutenus et très controversés, ce mode de scrutin permet de mesurer le manque d'adhésion ou le niveau de contestation, et de défavoriser ainsi ces projets par rapport à d'autres plus rassembleurs, en évitant de situations compliquées au moment de la mise en œuvre. En ce qui concerne les délais de dépouillement, il est vrai que celui-ci est désormais centralisé et que ses temps sont légèrement plus longs qu'avant, mais personne ne s'est plainte que le dépouillement dure quelques jours de plus.

Quant à l'objection soulevée par M. FORT sur le fait que le budget participatif concerne des dépenses qui devraient être prises en charge par la Ville et sur lesquelles il ne faudrait pas consulter les habitant.e.s, il s'agit d'un point fondamental qui entre, par ailleurs, en contradiction symétrique avec les propos tenus par Sylvain RAIFAUD, qui voudrait que le BP représente 100% du budget de la Ville. Si la municipalité a l'ambition démocratique d'associer les habitant.e.s à ses décisions en demandant leur avis, elle ne peut pas le faire seulement pour des projets qui sortent du champ de compétences de la Ville ou qui s'ajoutent à ceux qu'elle s'est déjà engagée à mettre en œuvre. L'un des critères de recevabilité des projets est, bien au contraire, que ceux-ci entrent dans le champ de compétences de la Ville. Si l'on porte l'ambition d'affecter 25% du budget d'investissement de la Ville, décidé démocratiquement avec les habitant.e.s par le biais du BP ou des concertations citoyennes, on ne peut pas s'attendre à ce que ces dispositifs jouent un rôle purement cosmétique. M. BONNIER estime qu'il s'agit, en tout état de cause, d'un débat de fond intéressant et stimulant, et remercie M. FORT de l'avoir lancé.

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit d'un débat qui existe depuis la création du budget participatif. Au contraire de M. FORT, elle considère positivement le fait que les habitant.e.s déposent des projets qui correspondent aux aspirations portées par la majorité municipale. Cela signifie que l'administration communale est en phase avec ses administrés, et que ceux-ci souhaitent montrer leur adhésion aux choix de la municipalité en votant pour des projets qui figurent dans le programme de mandature.

Quant au budget 100% participatif, Mme CORDEBARD rappelle qu'il existe des dépenses obligatoires devant être prises en charge par la Ville de Paris. Elle estime toutefois que dans le cadre des processus de débat mis en place, que ce soit en Conseil de Paris ou en Conseil d'arrondissement, au sein des conseils de quartier ou des concertations citoyennes, les orientations, les choix, les priorités des habitant.e.s s'expriment massivement et influencent très positivement les politiques municipales. Même si ce n'est pas l'objet budgétaire dans toute son intégralité qui est soumis à discussion, c'est bien la manière de dépenser l'argent public qui est débattue dans toutes ces instances. La progression de la démocratie participative, à Paris comme dans le 10^e arrondissement, permet de prendre en compte les avis des citoyen.ne.s tout au long de la mandature et d'infléchir parfois les décisions prises.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions	1	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DSOL 106 - Schéma seniors parisiens 2022-2026

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER informe les élu.e.s qu'elle présente la délibération DSOL 106 en lieu et place d'Isabelle DUMOULIN. Le vieillissement de la population concerne Paris au même titre que la France, avec la particularité que l'espérance de vie des Parisien.ne.s est supérieure à la moyenne nationale. À l'horizon 2050, les plus de 75 ans représenteront 12,5% de la population parisienne, contre 7,8% aujourd'hui. La politique publique à l'égard des seniors est par conséquent encore plus importante à Paris que sur le reste du territoire, surtout en l'absence d'une loi Grand Âge au niveau national.

Par ce schéma seniors parisiens, la Ville n'attend pas l'État pour s'engager et la précarité multiple des personnes âgées est au cœur de ce nouveau Schéma. En effet, si le niveau de vie moyen de ces derniers est plus élevé que dans le reste de la France, cela ne doit pas masquer le fait que 11% des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté et que la réalité est très contrastée selon les arrondissements. Le 10^e est l'un des arrondissements les plus concernés par la pauvreté des seniors, avec un indice de vulnérabilité très élevé dans un certain nombre de quartiers.

Cet indice cumule différents indicateurs : précarité économique, précarité sociale et isolement, dépendance et risque de dépendance. La question de l'isolement est particulièrement sensible dans le 10^e arrondissement, où la part des seniors vivant seuls est supérieure à la moyenne parisienne. Mme SCHERER souligne le rôle de la coordination des seniors du 10^e qui a été mise en place en mai dernier et qui a débuté ses travaux par la sensibilisation à l'isolement et à son repérage. Au nom d'Isabelle DUMOULIN, elle remercie tous ses acteurs associatifs, professionnels et institutionnels, et notamment l'équipe de l'Espace parisien des solidarités pour les projets très concrets qu'elle a proposés.

Lutte contre l'isolement, accès aux droits, adaptation des logements, y compris dans le parc privé, mobilité et vie citoyenne, sécurité, dépendance et respect de la dignité humaine, ce sont autant de champs sur lesquels les trois axes du nouveau Schéma seniors parisiens définissent les actions à mettre en œuvre. Pour construire ce schéma, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés,

parmi lesquels une concertation citoyenne via un formulaire en ligne avec des seniors parisiens tirés au sort et des volontaires. Dans ce cadre, Isabelle DUMOULIN a proposé à des seniors du 10^e de produire une contribution que Véronique LEVIEUX, adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors, a fait intégrer dans la concertation citoyenne.

Le nouveau Schéma seniors parisiens est une méthode impliquant 13 directions de la Ville, chacune desquelles dispose désormais de son propre référent senior pour le mettre en œuvre. Un comité de suivi sera constitué et composé de ces référents seniors, d'élu.e.s et des seniors qui ont pris part à la concertation citoyenne. Ce schéma ambitieux est construit pour et avec les seniors de Paris, l'ensemble des professionnels et des services de la Ville. Isabelle DUMOULIN s'engage à ouvrir sa déclinaison locale, qui se concentrera sur les particularités du 10^e arrondissement, au plus près de ses quartiers. Mme SCHERER termine sa présentation en invitant les élu.e.s à lire le texte du nouveau Schéma parisien ou sa synthèse comportant les 17 fiches actions qui le structurent.

M. JOUSSELLIN observe que le fait de présenter un Schéma seniors parisiens pour les plus de 75 ans signifie préparer son avenir. Il pourrait profiter de l'occasion pour parler de la politique nationale qui essaie de repousser sans cesse l'âge de la retraite, de l'espérance de vie qui stagne, voire qui régresse en France, de la loi sur la dépendance promise depuis 2007 et toujours aux abonnés absents, ou de la loi sur le droit à mourir dans la dignité que le gouvernement semble très frileux à mettre en débat. Mais puisqu'il se trouve dans un Conseil d'arrondissement, M. JOUSSELLIN parlera de la politique parisienne.

Le nouveau Schéma seniors parisiens est intéressant et les élu.e.s communistes le voteront. Le premier de ses trois grands axes porte sur la « ville du quart d'heure », dont la réalisation est indispensable pour permettre aux personnes âgées d'accéder aux services publics, de pratiquer du sport, de se cultiver, de se soigner et de faire leurs courses. M. JOUSSELLIN rappelle, à ce propos, que les élu.e.s communistes ont demandé que, dans le cadre du prochain Plan Local d'Urbanisme qui sera voté en février, une parcelle vers Belleville soit réservée à l'implantation d'un nouveau centre de santé municipal dans un quartier qui n'est pas très pourvu en centres de soin.

Le second axe propose de renforcer l'accompagnement des seniors face au numérique. Si le fait de donner aux personnes âgées des outils pour accéder aux démarches administratives en ligne est important, M. JOUSSELLIN estime que le tout numérique est dangereux et qu'il est nécessaire de garder un accès humain au service public. La Ville doit être actrice de cette volonté et garder tous ses services publics ouverts aux habitant.e.s. Dans le cadre de la campagne municipale de 2020, la liste conduite par Madame la Maire, au premier et au second tour, proposait de mailler le territoire de l'arrondissement en points d'accès numérique gratuits. Dans les semaines à venir, M. JOUSSELLIN aimerait être informé par M. WATANABÉ-VERMOREL sur les avancées de ce projet.

Le troisième axe concerne le logement. Il est important de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de continuer à vivre chez elles. Les propositions annoncées dans le schéma reprennent le travail entamé par Isabelle DUMOULIN sur le bilan sénior à 70 ans. Dans les mois à venir, il faudra avancer sur cette question avec l'Espace parisien des solidarités et l'inclure dans la réforme de la cotation pour les demandeurs de logements sociaux. La possibilité donnée aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles ne doit pas se faire au détriment d'une réflexion sur le besoin de maisons de retraite publiques. Dans le cadre du PLU du mois de février, les élu.e.s communistes seront attentifs à ce que leur proposition d'ouvrir une maison de retraite publique sur le site de l'hôpital Fernand Vidal soit bien prise en compte.

M. JOUSSELLIN termine son intervention en faisant part de son regret que le nouveau Schéma seniors parisiens ne traite pas le sujet des transports, qui peuvent constituer un critère d'isolement pour les personnes âgées. Si les transports publics sont de la compétence de la Région, les élu.e.s communistes ont, depuis longtemps, proposé la création d'un Decabus reliant la Grange-aux-Belles aux services publics du 10^e arrondissement. Ce service serait certainement très utile aux personnes âgées.

M. FORT approuve les trois axes de la stratégie du Schéma seniors parisiens : les actions pour favoriser l'accessibilité aux services de proximité pour les personnes âgées, l'accompagnement face aux différents types de fragilités auxquels elles sont confrontées et la réflexion sur la capacité pour les seniors qui le souhaitent de continuer à vivre chez eux.

Deux points importants manquent toutefois à ce schéma. Le premier concerne la façon où sont fléchés les investissements en fonction de ces trois axes, et le deuxième sur l'objectif de rendre l'environnement plus confortable pour les seniors. Parler d'environnement signifie, bien évidemment, parler de transports en commun, mais aussi de la possibilité pour les personnes âgées de se déplacer en toute sécurité dans la rue et sur les trottoirs. Les nouvelles mobilités représentent une véritable problématique pour celles et ceux qui ne peuvent pas circuler en trottinette ou à vélo, mais qui doivent pouvoir se déplacer à pied ou en voiture dans des conditions qui ne soient pas difficiles et dangereuses. Les personnes âgées doivent également pouvoir vivre dans des quartiers agréables dans lesquels ils se sentent en sécurité, ce qui n'est pas toujours le cas dans le 10^e arrondissement. Malgré ces deux points importants qui auraient mérité d'être soulignés, M. FORT partage les principes du Schéma seniors parisiens 2022-2026 et votera en sa faveur.

Mme CORDEBARD observe qu'une ville parfaitement confortable pour les seniors, c'est une ville qui est parfaitement confortable pour tou.te.s les citoyen.ne.s. L'ensemble des projets portés aujourd'hui par la Ville de Paris va dans cette direction en essayant de donner plus de place aux piétons et à d'autres types de mobilités que les véhicules automobiles. Le point soulevé par Bertil FORT sur les seniors actifs entre exactement dans le cadre de « la ville du quart d'heure », qui

propose d'organiser des quartiers où l'ensemble des services se trouve à proximité et où les déplacements sont faciles.

La concurrence des mobilités crée des difficultés bien réelles, auxquelles Paris est confronté comme toutes les villes qui se sont engagées dans la transition écologique. Ces difficultés pèsent sur les habitant.e.s et invitent à accélérer la transition plutôt qu'à la ralentir, à faire avancer la transformation dont Paris a besoin et le 10^e tout particulièrement avec ses grands axes de pénétration et de sortie de la ville, ses deux gares et sa densité démographique importante.

Il s'agit d'un sujet fondamental qui interroge sur la manière de penser à la ville comme un lieu confortable et accessible à tou.te.s. Paris est une ville active, fourmillante, dense et rapide, mais il faut que la lenteur y trouve sa place et que chacun puisse y vivre à son rythme. C'est tout une philosophie qu'il faut imprimer dans les rues parisiennes.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DVD 92 - Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT est heureuse de présenter la délibération DVD 92, car celle-ci constitue un bon exemple de la volonté de la Ville de mener une politique ambitieuse sur un sujet complexe comme le stationnement de surface, tout en faisant preuve d'adaptabilité lorsque les circonstances l'exigent. En effet, un bon nombre de Parisien.ne.s rencontrent aujourd'hui de vraies difficultés liées au pouvoir d'achat et à la hausse des charges. Les files d'attentes ont grossi dans les distributions alimentaires, y compris dans celles du 10^e arrondissement, et les associations de solidarité effectuent un travail essentiel pour aider ces personnes en difficulté.

Dans un précédent Conseil d'arrondissement, les élu.e.s ont voté un forfait de stationnement qui vise à réduire la place de la voiture individuelle thermique, mais qui impacte également ces associations dont la Ville de Paris est soucieuse d'accompagner le travail. L'objectif de sa politique

de réduction de la place de la voiture individuelle polluante à Paris n'est pas une politique « Zéro Voiture ». La Ville souhaite réduire les déplacements qui ne sont pas nécessaires, tout en préservant et facilitant ceux qui le sont. La délibération DVD 92 propose ainsi la gratuité du stationnement pour environ 150 véhicules utilisés par les associations Solidaya, Secours Populaire, Co'P1, Food Sweet Food, Règles Élémentaires, Basiliade, Le Bus des Femmes et GIP SamuSocial de Paris, qui mènent des actions répondant à des besoins de première nécessité.

Pour aller jusqu'au bout de la logique de cette réforme, la délibération propose en parallèle le financement en investissement de véhicules propres pour que ces associations de solidarité puissent se déplacer avec des moyens adaptés. Il est donc soumis au vote des élu.e.s, au titre de l'exercice 2022, l'attribution de neuf subventions qui vont de 14 000 à 90 000 euros pour l'achat de véhicules électriques classiques, d'un Streetscooter frigorifique électrique, d'un fourgon électrique et d'un bus aménagé électrique.

Mme PATRICE souhaite souligner l'importance de la délibération DVD 92 qui intervient à un moment où le pouvoir d'achat est attaqué de toutes parts par la hausse des prix impactant particulièrement les produits de première nécessité et les fluides. L'inflation est impressionnante et sans pareille, de nombreux ménages sont touchés par le blocage salarial et par un marché de l'emploi de plus en plus tendu qui impose des situations de chômage et de précarité. Un grand nombre de Parisien.ne.s et de Français.e.s sont confrontés à de graves difficultés sociales et économiques.

La Ville de Paris propose d'aider par la gratuité du stationnement 150 véhicules utilisés par des associations solidaires, qui jouent un rôle très important dans les secteurs de l'aide alimentaire, de la santé et de l'accès aux droits. Mme PATRICE souhaite saluer en particulier le travail réalisé par le Secours Populaire qui, depuis des décennies, lutte contre l'isolement et la précarité, et mène des actions auprès des enfants au moment des vacances d'été comme des fêtes de Noël. La Maire de Paris a par ailleurs rendu hommage au fondateur de cette association, Julien LAUPRÊTRE, en inaugurant tout récemment un jardin qui porte son nom. Mme PATRICE souhaite également saluer le travail de l'association Règles élémentaires contre la précarité menstruelle, une lutte dans laquelle, sous l'impulsion d'Alexandra CORDEBARD, le 10^e arrondissement a été pionnier en donnant l'accès gratuit aux serviettes périodiques pour les collégiennes.

Mme CORDEBARD pense que d'autres associations qui œuvrent pour la solidarité, telles que Gaïa, pourraient bénéficier de cette exonération. Un certain nombre d'amendements devront ainsi être proposés aussi bien dans le cadre du Conseil d'arrondissement que dans d'autres instances.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DVD 131 - Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT souligne l'importance du Plan Vélo 2021-2026, la circulation à vélo étant avec la marche à pied l'un des modes des déplacements les plus adaptés pour faire baisser la pollution atmosphérique et favoriser la réalisation de la « ville du quart d'heure ». L'objectif premier est de faire de Paris une ville 100% cyclable avec des aménagements qualitatifs en matière de sécurisation, de confort et de bonne insertion urbaine, et avec une attention particulière portée sur les carrefours et les coupures urbaines.

180 km de pistes cyclables sécurisées sont en train d'être déployés sur le territoire parisien. Il s'agit notamment des axes du réseau RERVélo à visée régionale, qui s'insère dans le réseau vélopolitain du Grand Paris se développant au-delà du périphérique pour mailler l'ensemble de la métropole. Les collectifs vélo ne cessent de répéter que la politique de la Ville est ambitieuse mais qu'elle n'avance pas assez vite. Dans le 10^e arrondissement, des réalisations ont été engagées, comme le tracé sur les Grands Boulevards, la piste bidirectionnelle sur la portion de la rue La Fayette entre les faubourgs Poissonnière et Magenta, les contre-sens cyclables et les aires piétonnes de Saint-Vincent-de-Paul, de la rue Belzunce et de la rue d'Alsace, ou encore les pistes provisoires du Canal Saint-Martin. D'autres projets sont à venir, tels que les pistes provisoires de l'avenue Claude Vellefaux et de la rue de la Grange-aux-Belles ou la piste de la rue La Fayette entre Magenta et Jaurès.

La délibération DVD 131 vise à autoriser la Maire de Paris à signer des conventions, dans le cadre du Plan Vélo Régional de 2017, qui permettent le co-financement de six projets à hauteur de 25-50% de leur coût total. Parmi ces six projets, deux concernent directement le 10^e arrondissement et portent notamment sur :

- les Grands Boulevards, pour un coût total estimé de 2 375 000 euros, avec une participation financière de la Région Île-de-France de 688 750 euros, projet qui est également cofinancé par la Métropole et l'État ;

- la rue La Fayette, pour un coût total estimé de 2 200 000 euros, avec une participation financière de la Région Île-de-France de 440 000 euros.

Sur l'ensemble de ces six projets, une subvention commune permettra l'installation de 1 318 arceaux pour le stationnement des vélos, pour un coût total estimé de 181 500 euros, avec une participation financière de la Région Île-de-France de 90 750 euros.

M. RAIFAUD souhaite à son tour souligner l'importance de la délibération DVD 131, qui participe au financement du Plan Vélo 2021-2026 auquel la Ville de Paris a affecté une enveloppe de 250 000 000 euros sur l'actuelle mandature. Cette délibération concerne, plus particulièrement, deux projets qui portent sur des axes importants du 10^e arrondissement, les Grands Boulevards et la rue La Fayette, mais elle concerne également le Plan Vélo Régional et le Plan Vélo Métropolitain. En effet, il est important que le vélo puisse sortir de Paris, et M. RAIFAUD rappelle qu'à partir du 10^e il est possible de se rendre rapidement à Pantin, à Aubervilliers et plus loin encore. Il ne faut pas priver les usagers du vélo de cette opportunité qui s'offre à eux.

M. FORT fait savoir qu'il votera en faveur de la délibération DVD 131, mais qu'il souhaite intervenir pour faire le point sur l'avancement des travaux. Le mi-mandat est proche et seulement 16% du Plan Vélo Parisien a été réalisé, alors que le dispositif devrait être complété avant 2026. Des 180 km de pistes sécurisées qui sont prévus, il n'existe actuellement que 29,5 km. En dépit des moyens de communication qui ont été déployés par la Ville, il est plus que regrettable que si peu soit fait et, surtout, si lentement. Pourquoi un tel retard ? L'association Paris en Selle soutient qu'il y a eu d'abord un retard à l'allumage, le Plan Vélo n'ayant démarré qu'un an après le début du mandat, et ensuite un retard à l'arbitrage, arbitrage politique, technique et financier qui a provoqué des décalages dans la mise en œuvre du dispositif. Qui plus est, la Ville préfère financer de grands projets pour les touristes, comme ceux sur les Champs-Élysées ou au Champ-de-Mars, et ne semble pas donner la priorité aux Parisien.ne.s qui utilisent tous les jours les pistes cyclables.

Pour M. FORT, il est peu probable que d'ici 2026 le Plan Vélo puisse être réalisé à 100%. Sans l'aide de la Région, de la Métropole et de l'État le résultat serait vraisemblablement plus décevant encore. Comme Mme JOUBERT l'a expliqué, la Région Île-de-France finance en effet à hauteur de 440 000 euros le projet de la rue La Fayette et à hauteur de 688 750 euros le projet des Grands Boulevards. M. FORT souhaite mettre en évidence le fait que la Région, la Métropole et l'État sont à côté de la Ville de Paris pour essayer de mener à bien le Plan Vélo.

Comme M. FORT, **Mme CORDEBARD** approuve que la Région Île-de-France participe aux grands investissements structurants en matière de transports. Elle aimerait que la Région s'engage davantage pour que la Ville ne connaisse plus, comme c'est le cas aujourd'hui, les grandes difficultés qui ponctuent le quotidien des usagers des transports en commun. Elle partage

également l'impatience de l'association Paris en Selle, qui attend la livraison de certains grands équipements. À l'échéance 2023, avec la réalisation de la piste de la rue La Fayette et de celle des Grands Boulevards, le 10^e arrondissement aura repris une bonne allure.

Mme CORDEBARD tient à rappeler à M. FORT que la première année de la mandature a été marquée par la crise sanitaire et les différents confinements, qui ont impacté le fonctionnement des services. Mme CORDEBARD ne doute cependant pas que l'effort d'investissement et de déploiement actuel de la Ville permettra d'équiper Paris d'un réseau vélo très dense. Sa réforme du stationnement et sa volonté de réduire drastiquement la place de la voiture se font aussi au bénéfice de la circulation à vélo. Il reste maintenant à réguler la cohabitation des différents modes de déplacement en ville. Il s'agit d'un vrai défi, que d'autres grandes villes en Europe ont gagné et que Paris gagnera aussi.

Mme JOUBERT demande la parole pour préciser à M. FORT que les exemples qu'il vient de citer sont en dehors du 10^e arrondissement. Les grands axes du 10^e, auxquels sont destinées les subventions de la délibération DVD 131, sont empruntés par les touristes, mais ils le sont bien davantage par les Parisien.ne.s. Elle lui rappelle, par ailleurs, que le groupe politique auquel M. FORT était autrefois rattaché avait donné un large soutien à des équipements pour les touristes comme le Charles de Gaulle Express.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DLH 318 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux (communication sans vote)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN constate que l'été 2022 était certainement le plus frais du siècle à venir. Face au réchauffement climatique, la Ville de Paris se prépare en suivant plusieurs axes, comme la concertation en cours pour élaborer le Plan Climat ou la rénovation du bâti ancien. Depuis 2009,

ce sont plus de 58 000 logements sociaux qui ont ainsi bénéficié d'une rénovation climat à Paris, soit près d'un logement social sur quatre.

En ce qui concerne le 10^e arrondissement, ce sont 880 logements sociaux qui ont été rénovés. En 2021, cinq opérations ont été votées au sein du Conseil d'arrondissement en permettant la rénovation de 189 logements sociaux. La plus importante de ces opérations est celle réalisée au 164-170 rue du Faubourg Saint-Martin par ICF Habitat La Sablière, qui comprenait la rénovation de 128 logements. Une opération portant sur 32 logements a été livrée cette année par Paris Habitat au 192 rue Saint-Maur.

Une certaine augmentation du rythme a été constatée dans les dernières années, le 10^e étant l'un des arrondissements où il reste plus d'opérations déjà votées à réaliser que d'opérations livrées. La vie dans les logements sociaux doit être aussi agréable que dans les logements privés, et rénover des logements permet également de végétaliser. Depuis 2009, les opérations de rénovation d'immeubles ont ainsi permis 639 m² de végétalisation supplémentaire dans le 10^e arrondissement. La majorité municipale continuera dans les années à venir à rénover les logements sociaux. Des projets sont déjà en cours avec les bailleurs sociaux pour des immeubles situés à la Grange-aux-Belles et rue d'Hauteville.

La même action volontariste est portée sur le logement privé avec le lancement, le 7 octobre, dans les locaux de la mairie et en présence d'Éric ALGRAIN et d'une centaine d'habitant.e.s du 10^e, du dispositif Eco-rénovons. Il est important de monter en gamme et d'accompagner les Parisien.ne.s dans la transition énergétique. La Ville de Paris est au rendez-vous, il serait souhaitable que l'État le soit également. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour remercier les différents groupes politiques de gauche qui, le lundi passé, dans le cadre de la discussion budgétaire, ont fait adopter à l'Assemblée nationale un amendement pour débloquer sept milliards supplémentaires destinés à la rénovation du bâti. M. JOUSSELLIN ne peut que regretter que le gouvernement ait décidé de ne pas respecter le vote des députés et d'effacer l'amendement dans le cadre du 49.3.

Mme VASA souhaite souligner les résultats impressionnants de la rénovation thermique des logements sociaux, qui a permis d'économiser 50% d'énergie et de produire ainsi moins d'émissions de gaz à effet de serre. La rénovation thermique est également importante pour les locataires aussi bien en termes de confort que de charges. Même si ces dernières ont augmenté à cause de la crise actuelle, la rénovation thermique devrait permettre aux foyers de faire des économies sur le long terme. Mme VASA profite de l'occasion pour ajouter que le bouclier tarifaire, mis en place par l'État pour plafonner la hausse des factures d'énergie, devrait être plus important, le chèque énergie annuel de 150 euros ne suffisant pas aux ménages les plus modestes pour payer leurs factures.

La Ville de Paris s'est engagée à rénover 1 million de logements publics ou privés avant 2050. Elle l'a écrit noir sur blanc dans son Plan Climat. La communication présentée par M. JOUSSELLIN ne peut qu'appeler le gouvernement à renforcer ses moyens pour aider cette mobilisation importante. Mme VASA regrette que l'amendement adopté par le Parlement ait ensuite été rejeté par le gouvernement. Cet amendement aurait vraiment permis d'« accélérer le mouvement ». Il est regrettable que des économies soient réalisées sur la fiscalité dite « de production », en pénalisant un secteur comme celui de la rénovation d'immeubles qui est porteur d'emploi, qui assure le confort de citoyen.ne.s et qui aide à réduire l'émission de gaz à effet de serre.

M. FORT convient avec ses collègues qu'il faut accélérer la rénovation thermique des immeubles parisiens, mais il objecte que la Ville aurait avancé davantage si elle n'avait pas mené en parallèle une politique de loyers capitalisés. À ce propos, il rappelle qu'en 2021 la Ville de Paris a réalisé une centaine d'opérations de rénovation pour un montant d'environ 53 millions d'euros, alors qu'elle a prélevé sur les fonds propres des bailleurs sociaux un montant d'environ 250 millions d'euros. En six ans, cela représente à peu près 1,5 milliard d'euros qui ont été ponctionnés sur les fonds propres des bailleurs sociaux. Ainsi faisant, la municipalité n'a pas laissé à ces derniers la possibilité d'investir dans la rénovation thermique et dans les réparations indispensables pour garantir la sécurité et le confort des locataires.

M. JOUSSELLIN s'interroge sur le fait que M. FORT fait toujours allusion à des immeubles du parc social où il existerait des problèmes. Si les locataires de ces immeubles l'ont contacté pour lui signaler leurs difficultés, M. FORT devrait en faire part à M. JOUSSELLIN, par courrier électronique ou en se rendant directement dans son bureau, afin qu'ils puissent chercher ensemble les solutions les plus adaptées. Si en revanche M. FORT parle dans un esprit de pure idéologie, M. JOUSSELLIN n'a rien à lui dire sinon que, dans la plupart des immeubles du parc social du 10^e, il n'y a pas de problèmes, ainsi que M. FORT pourrait le constater en les visitant. M. JOUSSELLIN est par ailleurs ravi que son collègue de l'opposition soit d'accord sur le fait que la rénovation des immeubles parisiens doit être accélérée, mais il l'invite à lire intégralement la communication pour regarder les résultats des 6^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Mme CORDEBARD fait noter qu'en matière de mécanique budgétaire, ce qui a le plus grevé sur la capacité d'investissement des bailleurs sociaux a été la politique nationale. Elle ne peut que regretter ce qui a déjà été souligné par toutes les associations de solidarité, c'est-à-dire le désinvestissement massif de l'État dans le logement social au cours de la première mandature d'Emmanuel MACRON. Le logement devrait représenter une priorité d'investissement absolue, mais malheureusement les décisions prises par le gouvernement ne vont pas dans ce sens.

La Ville de Paris s'est dotée d'un budget colossal en matière d'investissement social, et notamment d'investissement pour le logement social. Elle peut le faire et continue à construire et à racheter

des immeubles. Cependant, de nombreuses collectivités locales n'ont pas cette possibilité et se retrouvent ainsi confrontées à de graves difficultés d'investissement dans le logement social. C'est le cas également d'un grand nombre de bailleurs sociaux hors Paris qui se retrouvent dans des situations financières inextricables. La réalité est que des décisions très controversées - comme celle du prélèvement sur les logements APL -, qui ont été prises au fur et à mesure, ont définancé le logement social. Les collectivités locales essaient, depuis de nombreuses années, de pallier les déficiences de l'État. Le logement, les transports et les autres investissements structurants, ainsi que les dépenses sociales devraient être beaucoup mieux soutenus par l'État.

2022 DSOL 101 - Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

Rapporteuse : Philomène JUILLET

Mme JUILLET indique que pour répondre concrètement au phénomène d'affrontements parfois violents entre groupes de jeunes de différents quartiers, la Ville a lancé en 2019 la Stratégie parisienne de prévention des rixes, avec l'appui de plusieurs partenaires tels que les services de la Ville, la Préfecture de police, le Parquet de Paris, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Rectorat de Paris, la CAF et, plus largement, les associations, les jeunes et les familles. Cette stratégie se base sur un dispositif local d'alerte et de veille, ainsi que sur des actions partenariales de prévention et de médiation pour faire baisser les tensions signalées dans les arrondissements et pour faire vivre sereinement les quartiers. Ce dispositif a permis de prévenir et d'empêcher les rixes et les rivalités inter-quartiers ou entre groupes de jeunes de différents arrondissements, dont les conséquences peuvent être dramatiques.

La Ville de Paris lance maintenant l'Acte 2 de sa stratégie, dont l'objectif est de maintenir et d'accentuer la dynamique partenariale. Il prévoit notamment un travail plus approfondi avec l'Éducation nationale pour renforcer ses actions dans et aux abords de certains établissements scolaires, ainsi qu'un travail sur l'éducation numérique. Ce dernier est destiné à prévenir le harcèlement et les violences sur les réseaux sociaux qui alimentent les affrontements physiques, et à faire en sorte d'être à même de repérer les échanges préoccupants à l'origine de rassemblements pouvant s'avérer violents.

L'appel à projets, dont il est question dans la délibération DSOL 101, est au cœur de l'Acte 2 de la Stratégie parisienne de la prévention des rixes. Il porte une attention particulière à l'éducation numérique, ainsi qu'aux coopérations inter-quartiers, inter-arrondissements et avec certaines communes limitrophes. 40 projets ont été retenus dans tout Paris en fonction des critères suivants :

- Cohérence du projet au regard des orientations de la stratégie parisienne de prévention des rixes ;
- Inscription dans le territoire parisien et ancrage territorial ;
- Dimension partenariale favorisant la co-construction de projets locaux.

Il est donc proposé aux élu.e.s de voter des subventions pour les associations qui interviendront dans le 10^e arrondissement :

- L'APSAJ, qui propose dans tout Paris un programme de développement des compétences psychosociales auprès des élèves de 5^e ;
- L'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV), qui propose des projets culturels et éducatifs ;
- La fondation OPEJ, qui propose des entretiens psycho-éducatifs ;
- Le Comité Départemental Ufolep de Paris - Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, pour des rencontres sportives et éducatives inter-quartiers ;
- L'association Hismael Diabley Junior, pour son projet « Une journée pour la vie » ;
- Les Chevaliers du Web, pour des forums de théâtre et des ateliers interactifs parents-adolescents.

Chaque action accomplie dans un arrondissement est un atout pour les associations opérant dans d'autres arrondissements, car le travail de prévention des rixes n'a de cohérence que s'il est réalisé sur l'ensemble du territoire parisien. L'apaisement d'un quartier a un impact direct sur tout l'arrondissement et sur les arrondissements voisins.

Mme DIABY souhaite souligner l'importance du travail de prévention et rappeler que ce n'est pas quand les esprits des jeunes sont échauffés qu'il faut agir, mais bien avant. Le souvenir des événements dramatiques qui se sont déroulés, quelques années plus tôt, dans les quartiers du Buisson Saint-Louis et de la Grange-aux-Belles est encore très présent dans les mémoires des habitants du 10^e. Depuis, des associations ont été créées par des mamans et des jeunes qui ne souhaitent pas que ce type d'événements se reproduisent. Mme DIABY tient à les remercier pour leur initiative. Il existe différentes façons de lutter contre les rixes, et le sport en est une. Ibrahim MANÉ est un jeune homme originaire du quartier du Buisson Saint-Louis qui, grâce au sport, « s'en est sorti » et est aujourd'hui un champion de MMA, 6^e dans sa catégorie au niveau national. Mme DIABY salue le travail de l'UFOLEP et des autres associations qui agissent dans le 10^e arrondissement en ouvrant d'autres voies pour les jeunes.

Mme CORDEBARD estime que les politiques de prévention dans ce domaine comme dans d'autres, sont indispensables. Comme l'a rappelé Awa DIABY, une fois que la situation a dégénéré, recoller les morceaux s'avère très complexe. Les rancœurs s'installent sur le long terme et les tensions sont difficiles à calmer. La municipalité a rencontré un très grand nombre de difficultés dans le quartier

de la Grange-aux-Belles. Par le travail patient et professionnel des associations, beaucoup de jeunes gens ont fini par trouver leur voie ou, en tout cas, par trouver une autre voie. Cela a permis de préserver de nombreux destins et peut-être même quelques vies.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2022 DAC 197 - Subvention (10 000 euros) et avenant avec l'association Fetart pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10^e/ 18^e)

Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE rappelle aux élu.e.s que, trois ou quatre fois par an, une exposition est organisée sur le Pont Saint-Ange, en lien avec le Bureau des Arts visuels de la Direction des Affaires culturelles de la Ville. Chaque exposition est choisie par un comité de pilotage au sein de la DAC, avec les élues en charge de la culture du 18^e et du 10^e arrondissement. La délibération DAC 197 propose de valider la subvention de 10 000 euros pour financer l'exposition actuelle du collectif Fetart, qui présente le travail de six artistes axés sur la photographie de rue. Ce lieu d'exposition à ciel ouvert met en évidence l'identité multiculturelle des deux arrondissements parisiens.

Après l'inauguration de l'exposition, à laquelle Mme PATRICE a participé avec Mme CORDEBARD et plusieurs élu.e.s du 18^e et du 10^e arrondissement, certaines personnes se sont insurgées sur les réseaux sociaux contre la présence en arrière-plan d'un campement de fortune accueillant plusieurs centaines de réfugiés afghans. Mme PATRICE est surprise par ce type de réaction qui laisse penser que des gens en situation de détresse ne devraient pas avoisiner avec des œuvres d'art au cœur de l'espace public. Elle croit que l'indignation exprimée sur les réseaux sociaux est bizarrement orientée, car ce qui est indigne est le rejet des migrants et le refus de l'État à s'assumer ses responsabilités. La Ville de Paris est intervenue pour tenter d'assurer un minimum d'hygiène à ces personnes obligées de vivre dans des conditions contraires à la dignité humaine, alors que l'État n'a pas été en mesure de trouver des solutions d'hébergement. Ce qui fait scandale n'est pas une exposition des photos à côté d'un campement de fortune, mais plutôt le cynisme gouvernemental.

M. FORT fait noter que près de 80 tentes sont actuellement situées sous les rails du métro aérien et que quelques centaines de personnes vivent à la rue, dorment sur des matelas de fortune et se nourrissent à la soupe populaire. Les réseaux sociaux ont montré les images de Mme CORDEBARD et des élu.e.s qui ont participé au vernissage de l'exposition avec en arrière-plan le bidonville des réfugiés afghans. M. FORT a trouvé ces images indécentes et ne comprend pas pourquoi Madame la Maire et les élu.e.s ne s'en rendent pas compte.

Personnellement, il n'a rien contre l'association Fetart ni contre les artistes que celle-ci souhaite promouvoir. La question qui se pose est de savoir s'il n'y avait pas un endroit plus adapté pour organiser l'exposition. En voyant les conditions dans lesquelles vivent les migrants campés sous le Pont Saint-Ange, il se demande si la priorité était vraiment d'organiser une exposition de photos à cet endroit. M. FORT estime que la subvention de 10 000 euros devrait plutôt aller à Emmaüs Solidarité, à la Croix Rouge ou à n'importe quelle association qui organise des maraudes pour venir en aide à ces personnes en attendant que l'État ne les prenne en charge. Il ne faut pas dire que l'État ne fait rien pour elles, car l'État est déjà intervenu auprès de ces personnes. M. FORT ne votera pas en faveur de délibération DAC 197 et invite les autres élu.e.s à faire de même et à mieux définir leurs priorités.

M. JOUSSELLIN salue l'exposition du collectif Fetart sur le Pont Saint-Ange et remercie Laurence PATRICE de contribuer à faire vivre la culture dans le 10^e arrondissement. Comme M. FORT, il souhaite parler des réfugiés qui vivent aujourd'hui sous la Promenade Urbaine. Cette situation n'est pas nouvelle et évoque de nombreux souvenirs. M. JOUSSELLIN pense notamment aux campements qui s'étaient installés au même endroit en 2016, à ceux qui s'étaient installés sur les berges du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Martin en 2018, ainsi qu'à tous les multiples campements démantelés depuis 2015 à Paris.

Personne ne quitte son pays de gaieté de cœur, personne n'aspire à dormir sous le métro aérien qui relie Barbès au quartier de La Chapelle. Comme c'était le cas dix ans auparavant, la France, Paris et le 10^e arrondissement ne sont pas confrontés à une crise migratoire, mais plutôt à une crise de l'accueil générée par des décennies de politiques austéritaires et sécuritaires. Des solutions existent pour aider les personnes qui sont obligées de fuir la guerre, la misère ou le réchauffement climatique. Il est nécessaire de réquisitionner des logements vacants, de créer des places d'hébergement d'urgence et des centres de premier accueil, mais il est surtout nécessaire de changer de regard sur l'immigration.

La réalité est que depuis sept ans le gouvernement détourne le regard de ces situations et les laisse perdurer dans le nord-est parisien dans un but électoraliste, en espérant que les milieux populaires se montreront moins solidaires et qu'ils voteront plus à droite. Ce n'est pas le simulacre d'évacuation et de mise à l'abri de la semaine passée qui fera dire le contraire à M. JOUSSELLIN. Le

problème des migrants ne se règle pas en les déplaçant, mais en trouvant des moyens de les héberger, de leur procurer un travail et de les intégrer dans la société française. Il faut pour cela une loi de régularisation massive. Les élu.e.s communistes sont aux côtés des exilés comme des habitants de la Chapelle, pour lesquels la situation est compliquée à vivre. Chacune et chacun doit se montrer solidaire et exiger que le gouvernement traite enfin convenablement ces personnes en prenant les décisions qui s'imposent pour les héberger durablement.

M. JOUSSELLIN fait noter à M. FORT que la question n'est pas de savoir si l'exposition pouvait être organisée ailleurs, mais si les personnes campées sous le Pont Saint-Ange pouvaient être hébergées de façon digne. Il lui rappelle que le Conseil d'arrondissement a voté un vœu pour créer davantage d'hébergements d'urgence, alors que le gouvernement a supprimé 14 000 places d'hébergement. C'est là le vrai scandale. M. JOUSSELLIN ne trouve pas honteux d'avoir participé à l'inauguration d'une exposition sur le Pont Saint-Ange, ni que la Ville de Paris ait aidé les réfugiés en installant des équipements sanitaires, ni que la culture trouve une place à leurs côtés. La culture est nécessaire pour comprendre le monde, et M. JOUSSELLIN invite M. FORT à l'accompagner au musée de l'Immigration pour visiter la belle exposition sur les artistes étrangers arrivés en France dans l'après-guerre.

Mme JOUBERT souhaite tout d'abord annoncer aux élu.e.s la reprise prochaine des travaux pour l'éclairage de la Promenade Urbaine, et rappelle que ces travaux répondent à la demande légitime des habitant.e.s du quartier.

Par ailleurs, elle ne peut s'empêcher de se sentir perturbée par la manière de M. FORT d'envisager le problème du campement de fortune du Pont Saint-Ange, comme si le fait de déplacer l'exposition de photographie suffisait à le régler. Le fait est que les migrants qui ont investi cet endroit depuis plusieurs semaines ne sont pas pris en charge par l'État. Alors que le nombre de personnes à la rue n'a jamais été aussi élevé, après une réduction de 7 000 places d'hébergement d'urgence en 2022, le gouvernement prévoit une diminution de 7 000 places supplémentaires en 2023. La situation est rendue plus complexe par le retour des touristes qui remplissent à nouveau les hôtels qui avaient ouvert leurs portes aux personnes sans-abri pendant la crise sanitaire.

Il faut également déplorer l'absence de coordination entre les services de l'État et ceux de la Ville dans les opérations d'évacuation, comme celle qui a eu lieu tout récemment. Le débat parlementaire qui s'annonce risque d'aggraver la situation en ravivant les tensions sans apporter des solutions concrètes aux personnes qui arrivent à Paris en quête d'une vie meilleure. Comme M. JOUSSELLIN l'a rappelé, des solutions existent et la Ville est toujours prête à ouvrir des lieux d'accueil pour les migrants comme la Bulle, qui avait fait ses preuves avant l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel MACRON. Le groupe Paris en Commun votera en faveur de la délibération DAC 197.

M. RAIFAUD annonce que le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DAC 197 et accuse M. FORT de soutenir un gouvernement qui supprime des places d'hébergement d'urgence et oblige les personnes migrantes à se rassembler dans des campements de fortune. L'État espère peut-être que si ces dernières ne trouvent pas un hébergement décent, elles finiront par s'en aller. Cependant, elles ne partiront pas mais continueront à vivre sous le Pont Saint-Ange dans des conditions extrêmement difficiles, accompagnées par les associations de solidarité. M. RAIFAUD invite ses collègues à voter la subvention pour la culture et à se battre pour faire en sorte que le gouvernement vienne en aide aux migrants et aux riverains.

Mme CORDEBARD fait noter que Bertil FORT a réussi à indigner l'ensemble du Conseil d'arrondissement en tenant des propos dont le seul objectif est la provocation. Elle souligne qu'il est totalement ridicule d'imaginer que le non financement d'une exposition d'art pourrait permettre de régler le problème de l'hébergement des personnes sans-abri, qui sont de plus en plus nombreuses à Paris et en France avec les nouveaux flux migratoires.

Il s'agit d'un problème très grave qui ne trouvera malheureusement pas de solutions rapides. Grâce aux deniers de la Ville de Paris, le 10^e arrondissement a pu accueillir en 2022 un certain nombre de réfugiés dans les équipements municipaux. Même s'il ne s'agit pas d'une solution optimale, année après année, le 10^e réalise ce type d'opérations pour pallier l'absence de propositions de la part de l'État. Il est primordial qu'un dialogue plus constructif et, surtout, plus structuré s'instaure entre la Ville et l'État. La récente opération d'évacuation, qui a conduit à héberger environ 600 personnes et à en laisser 400 sur le côté, a été effectuée sans préparation conjointe et dans un désordre total, avec une tentative d'empêcher la réinstallation du campement de fortune qui a bien évidemment échoué.

Il est nécessaire de déployer un plan d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire français et de recréer un dispositif d'accueil qui oriente les personnes migrantes en fonction de leurs objectifs, comme cela a pu se faire il y a quelques années, à l'initiative de la Maire de Paris et du Premier ministre de l'époque, qui avait alors permis de faire face à une importante vague migratoire. La municipalité a l'expérience et la volonté nécessaires pour venir en aide à ces personnes. Mme CORDEBARD invite chacune et chacun à prendre ses responsabilités sans essayer de déplacer le problème ou de faire de la provocation stérile.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

2022 DSOL 90 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour 9 structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER indique que la plupart des subventions proposées par la délibération DSOL 90 concernent des associations qui opèrent dans le 10^e arrondissement.

La première de ces associations est en effet le CAMRES, qui gère depuis trente ans un accueil de jour destiné à un public en situation de grande précarité, avec une subvention de fonctionnement de 140 000 euros. Il est également proposé de soutenir trois autres projets menés par l'association qui portent, respectivement, sur l'« Égalité des droits à la santé, à la création, à la culture » pour un montant de 10 000 euros, sur des « Petits déjeuners » pour un montant de 5 500 euros et sur « Des jeux en société » pour un montant de 3 000 euros. Une subvention supplémentaire de 15 428 euros est destinée à réaliser des travaux pour rendre les locaux du CAMRES plus accueillants.

La délibération DSOL 90 porte également sur un projet qui avait été voté dans le cadre du Budget Participatif parisien en 2021, « Hygiène et précarité », consistant à équiper en laveries les accueils sociaux destinés aux personnes les plus précaires. Le fait d'avoir à voter un projet global impliquant un certain nombre d'associations explique les retards qui sont intervenus dans sa mise en œuvre. Dans le 10^e arrondissement, cinq structures d'accueil de jour sont concernées :

- L'accueil de jour Itinérances, géré par l'association Aurore, pour un montant de 3 784 euros ;
- L'ESI « Chez Monsieur Vincent », géré par l'association Aux Captifs la Libération, pour un montant de 3 381 euros ;
- Le centre Château-Landon, géré par l'association CRL 10, pour un montant de 3 932 euros ;
- L'ESI Bichat, géré par l'association Emmaüs Solidarité, pour un montant de 3 580 euros ;
- Le centre social géré par l'association Pari's des Faubourgs, pour un montant de 3 784 euros.

Ces lieux d'accueil aident au quotidien les personnes qui sont à la rue, les accompagnent dans leur accès aux droits, leur donnent la possibilité de partager des moments de convivialité et de pratiquer la langue française. Depuis le mois de septembre, les associations et les élu.e.s locaux se mobilisent pour alerter sur le problème de plus en plus inquiétant des demandes d'hébergement. Le nombre de personnes et de familles avec enfants, souvent en bas âge, qui sont à la rue a augmenté, et le 115 n'a plus de solutions à leur proposer. Le 27 octobre, dix maires de grandes métropoles ont écrit à la Première ministre et à l'élue en charge de la Politique de la Ville pour leur signaler la gravité du problème. Il semblerait que 40 millions d'euros soient inscrits au budget 2023 pour stabiliser le nombre de places d'hébergement d'urgence. Pour autant, les hôtels qui accueillaient les familles sans-abri pendant la crise sanitaire, ont désormais repris leur activité commerciale. L'État devra trouver des lieux adaptés pour les héberger. Celles et ceux qui avaient été orientés vers la province n'ont pas été accompagnés et sont revenus à Paris.

M. BONNIER observe que la délibération DSOL 90 fournit une illustration concrète de l'impact que le Budget Participatif peut avoir sur les politiques de solidarité menées par la Ville de Paris en lien avec les associations. En effet, une partie de cette délibération fait suite au projet qui avait été voté en 2021 avec un très fort soutien de la part des habitant.e.s du 10^e arrondissement. Ce projet permet maintenant à cinq acteurs associatifs de bénéficier d'investissements pour des équipements nouveaux et professionnels destinés à assurer l'accès à l'hygiène et à la dignité humaine à des personnes en situation de précarité sociale.

Le 10^e arrondissement est particulièrement exposé à ce type de situations par la présence sur son territoire de deux grandes gares et de campements de fortune. Face au désinvestissement de l'État, la Ville de Paris se mobilise avec l'appui du tissu associatif dont l'action quotidienne s'est avérée indispensable. Le vote des habitant.e.s dans le cadre du Budget Participatif montre leur attachement aux valeurs de solidarité, d'accueil et de justice sociale. Mme SCHERER considère que le Budget Participatif n'avance pas assez vite, mais M. BONNIER se réjouit qu'une partie du projet ait pu être mise en œuvre trouvant déjà ses premières réalisations concrètes.

M. RAIFAUD se réjouit que le Budget Participatif puisse servir à soutenir des projets de solidarité et par conséquent des associations qui effectuent un travail essentiel auprès des personnes qui se trouvent dans le besoin.

Mme SCHERER souhaite ajouter que le Budget Participatif de l'exercice 2023 prévoit la construction d'une bagagerie dans le 10^e arrondissement. L'association porteuse du projet existe déjà, il reste seulement à trouver le local.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Mme VASA a quitté l'assemblée vers 20h50 avant le vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2022 DAE 57 - Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

Rapporteuse : Léa VASA

2022 DPE 40 - Subvention (20 000 euros) et convention avec une association œuvrant pour la réduction des déchets et le développement des « Territoires Zéro Déchet » du 10^e

Rapporteuse : Léa VASA

2022 DEVE 88 - Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

2022 DSOL 128 - Subventions (200 000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

2022 DASCO 72 - Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DASCO 110 - Caisses des Écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DDCT 96 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DDCT 97 - Subventions à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires Miss° Promesse Républicaine

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DDCT 98 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DFPE 148 - Subvention (163 650 euros) et convention à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DFPE 171 - Convention de travaux et de financement entre la copropriété du 10, rue Bossuet, représentée par son syndic bénévole et la Crèche 8, rue Bossuet à Paris 10^e

Rapporteuse : Awa DIABY

2022 DSP 49 - Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Awa DIABY

2022 DAE 143 - Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public

Rapporteur : David DELPLANQUE

2022 DJS 138 - Subventions d'équipement (32 500 euros) et conventions avec une association gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs et deux associations jeunesse

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

2022 DJS 30 - Subventions (108 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

2022 DVD 72 - Aires de livraisons connectées à Paris (10^e). Autorisation de la Maire à signer le contrat de partenariat et à percevoir la subvention associée de l'EIT pour la réalisation d'une expérimentation

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

2022 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'ECUJE au 119 rue La Fayette dans le 10^e

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DLH 144 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n° 16

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DLH 194 - Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de logement social de Paris Habitat

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DLH 258 - Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DLH 294 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 2^e concession avec la SOREQA et avenant n° 5

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DSOL 22 - Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant)

Rapporteuse : Philomène JUILLET

2022 DAC 161 - Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association La Caserne Éphémère (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

2022 DSOL 113 - Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter sa première question orale.

M. FORT présente sa première question.

Question orale à la Maire du 10e arrondissement de Paris concernant le budget de la Ville de Paris consacré au projet de rénovation Gare du Nord 2024

Madame la Maire,

Lundi 17 octobre, une présentation du projet de modernisation de la Gare du Nord a été faite en Mairie. Ce projet, appelé « Horizon 2024 » sera mené par SNCF Gares & Connexion, en concertation avec l'État, Île-de-France Mobilités (IDFM) et la Ville de Paris. L'objectif est d'être en mesure, d'ici la Coupe du Monde de 2023 et surtout des Jeux Olympiques de 2024, d'« améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et de fluidifier leur parcours en gare et autour de la gare ».

Parmi les évolutions, on notera :

- La création d'une écostation bus et d'une halle à vélos de près de 1 200 places ;*
- Le réaménagement du parvis principal ;*
- La transformation de la cour des taxis ;*
- L'amélioration de la signalétique à l'intérieur de la Gare.*

Pour ce nouveau projet de modernisation de la Gare et de ses alentours, je souhaiterais donc connaître le montant et les postes d'investissement de la Ville de Paris.

Mme JOUBERT remercie M. FORT de lui donner l'occasion de parler d'un projet très important pour Paris et, plus particulièrement, pour le 10^e arrondissement. La mobilisation très massive des habitant.e.s, lors de la dernière présentation du projet en mairie le 17 octobre, témoigne de l'importance que celui-ci revêt à leurs yeux. Ce projet est le fruit du combat mené par différents collectifs, soutenus par la mairie d'arrondissement, et de la volonté de l'équipe municipale de transformer l'ancien projet commercial de la Gare du Nord en un projet qui correspond mieux aux besoins des voyageurs du quotidien et qui s'inscrit plus durablement dans le quartier.

Il est important de distinguer les deux projets qui sont menés de manière coordonnée. Le premier, qui est financé par la SNCF et porté par Gares & Connexions, comprend un parking souterrain pour accueillir les taxis et les deux-roues motorisés qui se garent actuellement sur le parvis, l'écostation des bus, la halle à vélos de près de 1 200 places et l'amélioration de la signalétique à l'intérieur de la gare. Le budget de cette opération est de 55 millions d'euros, portés en fonds propres par la SNCF, dont 20 millions d'euros alloués aux travaux du parking.

Le second projet est celui de la Ville, qui comprend le réaménagement du parvis piétons/vélos devant la gare avec l'installation de plusieurs centaines d'arceaux vélos et de bacs plantés dans une esthétique cohérente avec le réaménagement récent de la rue d'Alsace. Il comprend également le réaménagement du "trident", c'est-à-dire de la rue de Compiègne, du boulevard de Denain et de la rue de Saint-Quentin. L'estimation des dépenses est de 5,2 millions d'euros pour le parvis et le trident. Une discussion est par ailleurs en cours entre la Ville et la SNCF pour une participation financière de cette dernière à l'aménagement du parvis.

Au-delà de ces opérations à proximité immédiate de la Gare du Nord, il est possible d'inclure dans le projet la réalisation de la piste cyclable de la rue La Fayette (2 millions d'euros), celle de la rue d'Alsace (2 millions d'euros) ou encore le bi-pôle reliant la Gare du Nord et la Gare de l'Est. Tous ces projets répondent aux attentes des habitant.e.s et montrent que la Ville de Paris dépense beaucoup pour les satisfaire.

M. FORT observe que Mme JOUBERT vient de démontrer que la Ville de Paris s'est mise en retrait par rapport à la dernière version du Projet Urbain Partenarial (PUP), où il était question non pas de 5,2 mais de 11 millions d'euros. Mme JOUBERT a par ailleurs oublié de préciser que les projets concernant la rue du Faubourg Saint-Denis ont disparu, de même que le projet de la passerelle entre la Gare du Nord et le boulevard de La Chapelle. M. FORT se souvient avoir demandé, dans un ancien Conseil d'arrondissement, si les 11 millions prévus dans le PUP pouvaient être maintenus dans le nouveau projet. Or, il semblerait que la Ville de Paris rencontre des difficultés budgétaires qui expliqueraient sa mise en retrait.

Mme CORDEBARD rappelle à M. FORT que ces 11 millions d'euros étaient financés à 80% par la SNCF dans le cadre d'un projet très différent de l'actuel. Par ailleurs, Pauline JOUBERT a présenté de manière non exhaustive le nouveau projet et les investissements qui ont été engagés dans le quartier de la Gare du Nord. Un cadre complet du nouveau projet sera fourni à M. FORT, qui pourra ainsi constater que les investissements dépassent très largement les 11 millions d'euros. Mme CORDEBARD lui rappelle également qu'un plus vaste projet de réaménagement de la Gare du Nord est annoncé par la SNCF à l'horizon 2028-2030 et que ce projet sera accompagné par la Ville de Paris. Celle-ci a aussi prévu des projets de rénovation importants pour d'autres quartiers du 10^e arrondissement. Quant à la passerelle, il s'agit d'un projet de l'État sur lequel s'est engagée la SNCF, qui recherche actuellement les financements pour le réaliser. La municipalité veillera à ce que l'État et la SNCF respectent cette promesse faite à la Ville.

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter sa seconde question orale.

M. FORT présente sa seconde question.

Question orale à la Maire du 10^e arrondissement de Paris sur les mesures prises par la Caisse des Écoles et la Mairie suite à l'intoxication alimentaire qui a eu lieu le 8 septembre à l'école Louis Blanc

Madame la Maire,

Le jeudi 8 septembre, soit quelques jours après la rentrée, 70 enfants de maternelle, du primaire, ainsi que quatre adultes, ont été victimes d'une intoxication alimentaire. Les analyses menées ont démontré qu'il s'agissait d'un staphylocoque doré présent dans les plats servis aux enfants à la cantine de l'établissement ;

Vous avez communiqué sur le fait qu'il s'agissait d'une « mauvaise manipulation » et d'une « erreur humaine » donc, en clair, que les règles d'hygiène n'ont pas été respectées par le personnel ayant préparé et/ou manipulé les repas ;

Grâce à la réactivité de la direction de l'école, des pompiers, des médecins du SAMU et de la police, ainsi qu'à la disponibilité de plusieurs services pédiatriques à Paris et en banlieue, les victimes ont pu être prises en charge et soignées ;

Au-delà de la gravité d'un tel événement pour la santé des personnes touchées, il faut également mesurer le traumatisme psychologique qu'il représente - encore aujourd'hui - pour les enfants, ainsi que pour les parents ;

Face à l'inquiétude légitime que représente un tel événement pour de nombreux parents dans notre arrondissement, je souhaiterais donc connaître les mesures qui ont été prises depuis par la Caisse des Écoles et par la Mairie du 10^e arrondissement, afin de garantir le respect strict des règles d'hygiène par l'intégralité du personnel qui prépare et manipule les repas dans les cuisines et les cantines de notre arrondissement et, en particulier, la cantine de l'école Louis Blanc.

M. ALGRAIN remercie M. FORT de lui fournir l'opportunité de répondre avec précision à sa question. La toxi-infection alimentaire collective (TIAC), dont ont été victimes, le 8 septembre, 97 enfants et 6 adultes de l'école Louis Blanc, a été un événement exceptionnel par sa gravité et par sa rareté, qui a nécessité l'intervention des services de secours et médicaux dépêchés sur place après l'alerte donnée par les deux directeurs de l'école.

La cause de l'intoxication a été identifiée par les services vétérinaires de l'État, qui ont procédé à des analyses et relevé la présence d'un staphylocoque doré dans l'entrée servie aux enfants lors du déjeuner. D'après leurs conclusions, c'est une contamination humaine lors de la préparation du plat qui est à l'origine de cette intoxication. M. ALGRAIN profite de l'occasion pour renouveler ses excuses, au nom de la Caisse des Écoles et de l'ensemble des personnels, aux familles et aux enfants

touchés par cet événement. Tout sera mis en œuvre pour qu'il ne puisse pas se reproduire à l'avenir.

La Caisse des Écoles a suivi scrupuleusement les prescriptions des services de l'État, aussi bien dans la désinfection des locaux que dans le rappel des consignes aux personnels, les locaux de la cuisine ne nécessitant pas de travaux particuliers. Entre la survenue de la TIAC, le 8 septembre, et la réouverture de la cuisine, autorisée par les services vétérinaires le 12 octobre, des désinfections et des nettoyages ont été menés quotidiennement par les agents sous la supervision de la responsable qualité de la Caisse des Écoles. Tous les personnels de restauration ont été reçus par la médecine du travail et ont bénéficié de tests de dépistage et d'un accompagnement très strict au respect des règles d'hygiène. La Caisse des Écoles a renforcé ses protocoles de nettoyage et de désinfection, avec changement des produits d'entretien, utilisation de lingettes à usage unique et renforcement des contrôles internes.

En ce qui concerne la santé, les informations communiquées par les médecins de l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France et du Service de Santé scolaire sont très rassurantes. Cette infection ne présente pas des critères de gravité. En dépit de ses symptômes impressionnant, ce type d'intoxication n'entraîne aucune séquelle physique et ne nécessite pas de suivi médical particulier. Pour autant, il est nécessaire de ne pas négliger les conséquences psychologiques de ce événement et de rester mobilisés pour assurer le suivi des familles impactées. Une cellule psychologique a été présente dans l'école pour répondre aux questions des enfants et des familles dès le lendemain de l'événement. La Médecine scolaire de la Ville de Paris reste disponible pour des entretiens individuels. Il a également été proposé d'accompagner financièrement les familles qui ont été contraintes d'avancer des frais non pris en charge par la Sécurité Sociale ou leur complémentaire santé. La Caisse des Écoles du 10^e est à leur disposition pour les aider à constituer le dossier de remboursement, si nécessaire.

M. ALGRAIN souhaite conclure son intervention en saluant la mobilisation exemplaire de l'ensemble des équipes impliquées dans la résolution de cet événement, et notamment la directrice et le directeur de l'école maternelle et élémentaire Louis Blanc, les équipes éducatives, les agents de la Ville de Paris, de la Mairie du 10^e, de la Caisse des Écoles et des services de Santé et de Sécurité. Il souhaite enfin saluer la qualité des échanges avec les parents d'élèves et leurs représentants, qui ont permis d'instaurer un dialogue constructif et de faire en sorte que l'année scolaire se poursuive dans un climat de confiance et de sérénité.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'est agi d'une crise grave, qui a été prise très au sérieux par l'ensemble des équipes de la Ville et par ses partenaires. Elle tient à remercier les services de l'État, et notamment l'ARS, pour leur accompagnement et pour les explications qu'ils ont fourni aux familles lors de la réunion organisée par la Mairie du 10^e. Celle-ci restera en contact avec les parents

d'élèves, qui ont subi un traumatisme et ressentent une inquiétude légitime à la suite de l'événement qui s'est produit le 8 septembre, et continuera à accompagner les personnels de l'école afin que la confiance soit totalement rétablie.

VŒUX

Mme CORDEBARD invite M. ALGRAIN à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. ALGRAIN présente le vœu.

Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris

Considérant l'annonce par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris, le 17 octobre dernier, de la volonté de fermer totalement ou partiellement six lycées professionnels, et un lycée général à Paris dès la rentrée de septembre 2023, soit le site de Charenton de Théophile-Gautier (12^e), le site Friant de Lucas-de-Nehou (14^e), Valadon (18^e), Armand-Carrel (19^e), Georges-Brassens (19^e) et Charles-de-Gaulle (20^e) ;

Considérant que des centaines d'élèves seront touchés et devront être répartis, en cours de formation, dans d'autres établissements, que ces établissements sont au nombre de 14 d'après les organisations syndicales (dont, par exemple, Marie Laurencin dans le 10^e), que leur structure pédagogique sera modifiée (modification pouvant aller jusqu'à la fermeture de la voie générale au lycée Élis Lemonnier dans le 12^e), que de façon globale le fonctionnement de ces établissements, et le travail des équipes seront impactés ;

Considérant que les équipes éducatives des différents établissements concernés directement et indirectement n'ont, à ce stade, pas du tout été associées à cette décision de la Région et de l'Académie, et que celles-ci n'avancent pour l'heure aucun argument pédagogique ;

Considérant que de tels changements ne peuvent être favorables à la formation des élèves que dans le cadre de projets collectivement voulus, conçus, et mis en œuvre ;

Considérant le contexte national de fragilisation structurelle de la voie professionnelle depuis de nombreuses années, fragilisation accrue par la dernière réforme en date 2019 ;

Considérant que la nouvelle réforme de la voie professionnelle voulue par le Président de la République, et engagée par le ministère en charge, est rejetée par une intersyndicale complète car elle apparaît comme une nouvelle étape de la fragilisation de cette voie professionnelle ;

Considérant que la voie professionnelle du lycée doit être l'objet d'une volonté politique ambitieuse parce qu'elle forme près d'un tiers de notre jeunesse, parce qu'elle doit être le lieu privilégié de formation aux métiers d'avenir, et parce qu'elle ne peut pas être mise sur le même plan que l'apprentissage en matière de projet éducatif, formateur et émancipateur ;

Considérant que l'enseignement public, quelles que soient les voies de formation, doit être notre priorité collective ;

Considérant que la décision de la Région et de l'Académie doit être entérinée lors du Conseil inter académique du 8 novembre 2022 ;

Les élu.e.s de la majorité du 10^e arrondissement interpellent collectivement la Région Île-de-France et l'Académie de Paris, et demandent que :

- ***Le processus de fermeture partielle, ou totale, de sept lycées parisiens, et le déplacement des élèves et des équipes éducatives en conséquence, prévu pour septembre 2023, fasse l'objet d'une suspension immédiate en attendant l'organisation d'une large concertation ;***
- ***Le fonctionnement pérenne des sept établissements parisiens concernés par le projet de fermeture soit garanti par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.***

M. FORT déclare qu'il a décidé de s'abstenir car, tout en regrettant la fermeture potentielle de ces sept lycées parisiens, il ne peut pas s'empêcher de relever une contradiction dans l'attitude de l'exécutif municipal du 10^e. En effet, celui-ci avait assumé la fermeture de l'école Paradis, alors qu'il s'oppose maintenant à une fermeture décidée par une autre collectivité. Soit l'exécutif municipal est en contradiction avec lui-même, soit il s'agit d'un parti pris idéologique.

M. RAIFAUD souhaite adresser un salut à distance à Isabelle DUMOULIN, absente ce soir mais qui est à l'origine du vœu présenté par la majorité municipale. Il s'agit d'un sujet extrêmement important, l'Académie de Paris étant la plus ségréguée de France, celle où les inégalités sociales et scolaires sont les plus marquées. La polyvalence des lycées est indispensable, de même que la mixité sociale en leur sein. Lorsque des actions de restructuration du milieu scolaire sont prévues, il est nécessaire d'y associer l'ensemble des parties concernées, ce qui n'a pas été le cas.

Ce sujet soulève également la question de la cohérence de la répartition des formations professionnelles à Paris. Même si aucun des lycées concernés par la fermeture ne se trouve dans le 10^e arrondissement, des déplacements d'élèves pourraient toucher ses lycées en diminuant le nombre de places disponibles. Pour ces raisons, M. RAIFAUD invite à voter le vœu de la majorité municipale.

Mme CORDEBARD fait remarquer que la question n'est pas celle de savoir si des enfants du 10^e arrondissement seront accueillis à l'école Martel plutôt qu'à l'école Paradis, mais celle de savoir où iront ces jeunes lycéens, qui viennent pour la plupart d'Île-de-France, pour poursuivre leur formation. Les interrogations des équipes pédagogiques portent sur la capacité à assurer à ces jeunes la continuité de leur formation et ainsi à poursuivre leur cursus.

Le vœu est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. JOUSSELLIN présente le vœu.

Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à un hommage pour le docteur Gérard LOPEZ

Considérant la mort de Gérard Lopez le 25 mars 2022 ;

Considérant que le docteur Gérard Lopez était un psychiatre reconnu dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;

Considérant qu'il a co-fondé l'Institut de Victimologie, aujourd'hui situé dans le 10^e arrondissement, dans l'enceinte du centre de santé Richerand ;

Considérant le besoin d'accompagner les personnes victimes ;

Considérant qu'en 2021, 223 Parisiennes et Parisien ont été accompagné.e.s dans une des huit consultations parisiennes mises en place par l'Institut de Victimologie ;

Considérant qu'en 2021, 60% des personnes suivies par le Centre de Victimologie l'ont été après des violences sexistes ou sexuelles, et que c'est la principale cause de suivi ;

Considérant la volonté de la Mairie de Paris et de la Mairie du 10^e de lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, et de mieux accompagner les victimes ;

Considérant qu'honorer le docteur Gérard Lopez serait, à travers lui, honorer toutes les personnes qui travaillent pour l'Institut de Victimologie et luttent au quotidien contre les violences sexistes et sexuelles ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- ***Qu'un hommage soit rendu au docteur Gérard Lopez, co-fondateur de l'Institut de Victimologie par l'apposition d'une plaque sur le centre de santé Richerand.***

M. FORT estime que la victimologie est une discipline très importante et qu'il est tout à l'honneur du 10^e arrondissement de mettre en valeur la figure du docteur Gérard Lopez. Il votera en faveur du vœu de la majorité.

Mme CHIUSANO observe que les pionniers ne sont pas tous connus du grand public. Le docteur Gérard Lopez, disparu en mars dernier, fait partie de ces personnes qui mériteraient d'être connues au-delà de leur sphère d'exercice professionnel. Gérard Lopez a fondé en France la victimologie, discipline qui mêle la médecine, la psychiatrie et le droit, et qui touche à l'accompagnement fondamental et global des victimes. L'Institut de Victimologie, aujourd'hui situé avenue Richerand, n'a pas d'équivalent parmi les structures qui prodiguent des soins spécifiques aux victimes d'événements traumatiques. À l'approche du 13 novembre, date anniversaire des événements dramatiques qui se sont produits en 2015 notamment dans le 10^e arrondissement, il est important de rappeler que ce sont près de 200 rescapés du Bataclan qui ont été accompagnés par les équipes de l'Institut de Victimologie.

L'action du docteur Lopez a permis de structurer une prise en charge efficace des violences sexistes et sexuelles, des violences conjugales et des violences intrafamiliales. Les premiers motifs des quelques milliers de consultations annuelles à l'Institut de Victimologie sont les viols, les agressions sexuelles et les violences conjugales. 75% des patients de l'institut sont des femmes. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre les violences conjugales, c'est lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces combats sont très chers au 10^e arrondissement, qui a été précurseur dans l'installation d'un réseau d'aide aux victimes et dans l'accompagnement des femmes qui ont subi des violences notamment au sein de leur foyer. La majorité municipale œuvre pour la mobilisation de tous les professionnels de l'arrondissement, en lien étroit avec le Commissariat, Droits d'Urgence et le CIDFF, afin de mieux coordonner les parcours d'accompagnement des victimes et de réhabiliter leur parole. Mme CHIUSANO souhaite honorer

la mémoire et les travaux du docteur Lopez, et rendre hommage aux équipes de l'Institut de Victimologie et aux victimes.

Le centre de l'avenue Richerand place au cœur de son projet la question de l'accès aux soins et lutte contre les inégalités de santé. Mme CHIUSANO souhaite évoquer la prise en charge médicale et psychosociale des réfugiés, qui est menée avec l'association Parcours d'Exil avec un travail spécifique sur les violences migratoires. On peut penser que la victimologie relève de l'intime, mais les violences subies par les individus sont possibles lorsqu'une société est inégalitaire. Elles représentent une forme extrême de la domination contre laquelle la majorité de gauche est résolument engagée, ainsi qu'une atteinte à la dignité des personnes et à leur intégration au sein de la République. Les élu.e.s ont le devoir politique et citoyen de lutter contre toute forme de violence.

Mme CORDEBARD remercie tous les intervenant.e.s pour le soutien apporté au vœu de la majorité, vœu qui sera mis en œuvre avec le centre Richerand, sûrement très heureux de contribuer à l'apposition d'une plaque en hommage du docteur Gérard Lopez.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Mme PATRICE à présenter le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme PATRICE présente le vœu.

Vœu présenté par les élu.e.s PCF Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à la reconnaissance de la trêve hivernale dans les cités universitaires

Considérant qu'un sursis est accordé aux personnes faisant l'objet d'une mesure d'expulsion non exécutée entre le 1^{er} novembre de chaque année et le 31 mars de l'année suivante (CPCE : L.412-6) ;

Considérant que cette disposition s'applique aux occupants de locaux à usage d'habitation. Cependant, la trêve hivernale ne s'applique pas dans les cas suivants (CPCE : L.412-6 et L.412-7) :

- *Lorsqu'il s'agit de locaux occupés par des étudiants qui cessent de satisfaire aux conditions en raison desquelles le logement a été mis à leur disposition ;*

Considérant que c'est donc le cas d'étudiants logés par le CROUS, comme l'a confirmé le Conseil d'État dans sa décision n° 407031 du 22 septembre 2017 ;

Considérant que les étudiant.e.s font partie des premières victimes de la crise du logement et que les moins de 30 ans représentent la part de la population pour laquelle le taux d'effort a le plus augmenté au cours des dernières années ;

Considérant que les étudiants consacrent aujourd'hui environ la moitié de leur budget mensuel à leur logement, celui-ci représentant donc leur premier poste de dépense ;

Considérant que la question du logement est un stress important pour les étudiant.e.s et encore plus la menace d'une expulsion ;

Considérant que, malgré l'absence de volonté particulière d'expulser les étudiant.e.s des résidences qu'ils administrent, ces situations se sont déjà présentées et ont poussé des étudiant.e.s dans la rue par période de froid ;

Considérant que le 10^e arrondissement accueille une cité universitaire, située au 13 rue Philippe de Girard ;

Le Conseil d'arrondissement du 10^e, sur proposition des élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, émet le vœu que :

- ***La Maire de Paris interpelle le gouvernement sur cette situation et demande que cette application de la trêve soit promptement accompagnée de mesures législatives afin d'être respectée et harmonisée à l'ensemble des CROUS sur le territoire.***

M. RAIFAUD rappelle que pour augmenter les 230 000 places de logement aux tarifs dit « sociaux », 60 000 logements étudiants ont été promis, mais que seulement 11 000 ont été réalisés. Les étudiant.e.s, qui sont particulièrement concernés par la précarité, sont les principaux bénéficiaires des APL. Cette aide a connu une revalorisation récente mais celle-ci ne compense cependant pas la hausse des charges actuelles. Avec une augmentation de 8,3 % du nombre de boursiers à l'échelon maximal, les étudiant.e.s sont fortement impacté.e.s par la crise et les élu.e.s écologistes souhaitent les soutenir en votant le vœu présenté par le groupe PCF.

Mme JUILLET indique qu'après deux ans de pandémie mondiale, la rentrée 2022 aurait pu et aurait dû être synonyme de retour à la normale pour un grand nombre d'étudiant.e.s. Malheureusement, aujourd'hui deux étudiant.e.s sur trois sont en situation de précarité et l'inflation actuelle n'améliore pas la situation des 3 millions de jeunes qui font des études universitaires en France, dont 600 000 dans la métropole du Grand Paris. Le coût de la vie étudiante a augmenté de près de 7% par rapport à 2021 et ce chiffre explose dans les grandes villes.

Le logement est le premier poste de dépenses d'un étudiant, dont il constitue 57% du budget. En cette rentrée 2022, les présidents des campus constatent un nombre croissant d'étudiant.e.s sans logement. L'université est démunie face à cette situation, car elle ne dispose pas d'hébergements d'urgence. La Ville de Paris soutient les étudiant.e.s avec des dispositifs d'aide alimentaire en collaboration avec les Restos du Cœur, le Secours Populaire et d'autres associations, et avec des permanences psychologiques gratuites. Lors du Conseil de Paris de février 2021, le Conseil parisien de la Jeunesse a fait voter de mesures pour venir en aide aux jeunes et pour que Paris devienne une ville pionnière en matière de santé mentale. Des permanences juridiques gratuites et des aides financières conséquentes, dont une aide à l'installation (AILE), ont été également votées.

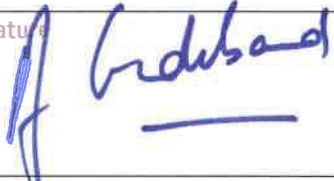
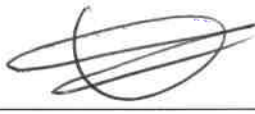
La détresse des étudiant.e.s est réelle et 70% d'entre eux se disent en situation de mal-être. Les aides consenties par le gouvernement sont jugées très insuffisantes par les étudiant.e.s, ainsi que par la Cour des Comptes qui a déclaré que « certaines mesures ont manqué leur cible et la précarité étudiante a été mal cernée ». Les causes de cette détresse sont multiples. Les difficultés financières des étudiant.e.s ont, bien évidemment, des conséquences directes sur leur santé et sur leurs résultats. Plus de la moitié des étudiant.e.s ont une activité rémunérée, et l'on sait que le fait de travailler en parallèle de ses études diminue les chances de réussite scolaire. Le groupe Paris en Commun soutient le vœu des élu.e.s communistes, dans l'espoir qu'il puisse contribuer à donner aux étudiant.e.s un peu de stabilité, à faire en sorte qu'ils n'aient pas à s'inquiéter de la pérennité de leur logement et que celui-ci, premier poste de dépenses, ne soit pas une source de stress intense.

Mme CORDEBARD observe que, même s'il n'est pas en lien direct avec le 10^e arrondissement, le vœu présenté par les élu.e.s communistes s'inscrit dans le combat mené par la majorité municipale pour faire en sorte que les personnes fragilisées par la crise économique ne se retrouvent pas totalement démunies. Elle sait que les élu.e.s auront à cœur de le soutenir.

Le vœu est adopté à l'unanimité

Mme CORDEBARD remercie tous les présents et, avant de clore la séance, leur rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 29 novembre à 18h30.

La séance est levée à 21h35.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Léa VASA, conseillère de Paris Secrétaire de séance